

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 7 décembre 2023, tenue dès 18.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : Mme Céline Känel

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

Mme C. Känel, présidente, FOR : ouvre la séance. Elle salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse et les citoyen-ne-s qui sont présent-e-s. Elle souhaite à toutes et tous la bienvenue pour ce quatrième et dernier Conseil général de l'année 2023. Puis, elle déclare : *« La semaine passée, les premiers flocons déjà tombés nous ont surpris par leur prompt apparition. Hier, nettement moins prompt, c'est le jugement du drame du port qui est enfin tombé. Au nom des citoyennes et des citoyens de La Neuveville, je tiens à dire que nous sommes en pensées avec toutes les personnes touchées par cette tragédie. Avant de passer au long menu politique qui nous attend, et comme les revues satiriques sont de saison, permettez-moi un brin d'humour lié au Conseil général. Prenons un citoyen lambda dans une commune dénommée la Ville-Neuve sortant de chez lui par temps de pluie. Il est mouillé. "Pourquoi la Municipalité ne m'a-t-elle pas fourni un parapluie ?" s'interroge-t-il. Ni une, ni deux, il poste une photo de ses cheveux détrempés sur les réseaux sociaux et les commentaires indignés commencent à fuser. Un certain parti politique prend alors les choses en mains et dépose une motion pour distribuer des parapluies à la population. A la séance du Conseil général, la position de l'Exécutif est sans équivoque : "Le Conseil municipal propose de transformer cette motion en postulat et le considère déjà réalisé vu la précommande de parapluies jaunes pour un montant de CHF 45'000.-". Les débats sont ouverts. Un parti se révolte "Le jaune va perturber le butinage des abeilles. Nous proposons de distribuer des parapluies verts." Le parti suivant contredit "Le vert coûte bien trop cher. Nous recommandons des parapluies bleus." Le dernier parti s'interroge "Cette couleur convient-elle aux personnes à vision réduite ?". Le postulat est accepté à l'unanimité. Au final, 3'800 magnifiques parapluies rouges et blancs seront distribués aux habitants. Epilogue. Du côté de la Mairie arrive alors un courriel citoyen : "Je m'habille toujours en noir, pourrais-je obtenir un parapluie noir ?". Au Conseil général, des élections approches, chacun des partis s'auto-félicite : "Grâce à notre proposition, la population est au sec". Pour terminer, le citoyen lambda se rend à la déchetterie de la Ville-Neuve avec son parapluie rouge déchiré par une bourrasque. Bien accueilli par l'employé communal, il reçoit toutefois cette réponse "Nous ne prenons plus les encombrants. Si votre parapluie ne passe pas dans un sac poubelle conventionnel, nous vous prions d'acheter une vignette pour les prochains ramassages, le 14 février ou le 17 avril 2024". Par cette bienveillante parodie du jeu politique, j'espère vous avoir fait un peu réfléchir. Comprenez-moi bien, chaque couleur politique fait bien son travail, mais lorsque tous, Législatif et Exécutif, sont d'accord sur les priorités pour la Commune, évitons de trop tirer la couverture à soi ou de discourir de la couleur des parapluies. A La Neuveville, soyons responsables et tirons ensemble à la même corde pour faire avancer notre si belle ville là où nous le souhaitons. Pour cette séance et les suivantes, que chacun profite de la liberté démocratique offerte par le Conseil général, jetons juste à la poubelle avec ou sans vignette les patati et patata. Sur ces mots, je passe la parole au Chancelier pour l'appel. »*

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023
3. Demande de contracter un crédit-cadre de CHF 700'000.- TTC sur 5 ans dès 2024 pour la réalisation de centrales photovoltaïques sur domaine privé (contracting) : arrêté du Conseil général (K. Michel)
4. Budget de fonctionnement 2024 du Syndicat intercommunal du Collège du district : approbation (A. Kurth représenté par D. Bloch)
5. Budget de fonctionnement 2024, quotité d'impôt : approbation (A. Kurth représenté par D. Bloch)
6. Plan financier 2024-2028 : décision (A. Kurth représenté par D. Bloch)
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 92'000.- TTC pour l'installation d'un nouveau couvert à vélos à la Place de la Gare : décision (C. Ferrier)
8. Crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la mise en conformité et la réorganisation des locaux de l'école primaire – Décompte final : information (A. Kurth représenté par D. Bloch/L. Glatz)

9. Crédit d'engagement de CHF 423'000.- pour la réalisation des chemins du Rêche nord et de Maupras est – Décompte final : information (C. Ferrier)
10. Crédit d'engagement de CHF 574'650.- TTC pour la réalisation d'un projet d'assainissement et de stabilisation de la berge à St-Joux comprenant la remise en état de l'aménagement paysager du secteur – Décompte final : information (C. Ferrier)
11. Nomination d'un/e membre dans la commission de l'instruction et de la jeunesse en remplacement de Mme Christel Villemin Pepiot (Conseil des parents), démissionnaire (L. Glatz)
12. Position CM et décision CG sur la motion PLR (L. Longo) « Une reconnaissance pour les personnes reposant au Jardin du Souvenir » (C. Ferrier)
13. Position CM et décision CG sur la motion sans parti (F. Gerz) « Travaux d'entretien à la route cantonale de la Grand-Rue et sablage avec de forts résidus de poussières blanches » (C. Ferrier)
14. Position CM et décision CG sur la motion sans parti (F. Gerz) « Route cantonale de la Grand-Rue – Zone de rencontre 20 avec un flux et vitesse de trafic non adaptés » (C. Ferrier)
15. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (R. Mamie) « Voiture Mobility à La Neuveville » (C. Ferrier)
16. Position CM et décision CG sur le postulat UDC (T. Gutmann) « Places de parc St-Joux » et sur le postulat FOR (C. Nicolet/A. Guillaume) « Amélioration du parcage à St-Joux » (C. Frioud Auchlin)
17. Réponse à l'interpellation PLR (L. Longo) « Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? 2.0 » (A. Louis)
18. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 72'855.50 TTC au crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia à la route du Château 15 : décision (K. Michel)
19. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2024
20. Interventions parlementaires et développements
21. Questions simples et traitement
22. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 34 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes Bucciarelli Sophie, Orha Sanda MM. Althaus Damien, Chapuis Yann, Canepa Mel, Guillaume Alain, Nicolet Christophe, Weber Stéphane
Parti Libéral-Radical (PLR)	: Mmes Andrey Odyle, Aeschlimann-Blaser Karin, Honsberger Anne MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Longo Luca, Niederer Julie, Teutsch Fabian
Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)	: Mmes Brazier Caroline, Moeckli Joëlle, Petrig Anna, Valentina, Stoepfer Véronique, Torres Adele, Wingo Celeste, Wingo Helvetia
Parti Les Vert·e·s La Neuveville (PVN)	: Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine MM. Kraus Basil, Louis Cyprien, Mamie Richard, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude
Union démocratique du centre (UDC)	: M. Gutmann Anton Tony
Sans parti	: M. Gerz Francis
Excusée	: Mme Von Dach Stéphanie (FOR)

Mme C. Känel, présidente, FOR : l'appel ayant été fait, s'agissant de circonstances impératives, elle propose, au nom du bureau du Conseil général et sur demande du Conseil municipal, l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : « *Demande d'un crédit complémentaire de CHF 72'855.50 TTC au crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia à la route du Château 15 : décision (K. Michel)* ». En cas d'acceptation, celui-ci sera ajouté au point n°18. Les 4 derniers points seraient alors décalés d'un cran.

La présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour qui se placera au point n°18.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Demande de contracter un crédit-cadre de CHF 700'000.- TTC sur 5 ans dès 2024 pour la réalisation de centrales photovoltaïques sur domaine privé (contracting) : arrêté du Conseil général (K. Michel)

Message du Conseil municipal : « *Les installations de centrales photovoltaïques sont en plein essor. La demande émanant de propriétaires privés est une réalité que les entreprises d'électricité n'ont pas manqué d'exploiter à juste titre. Notre Commune a la possibilité d'en faire de même sur son territoire en offrant aux intéressés une solution de contracting pour permettre l'installation de centrales photovoltaïques sur le domaine privé. C'est ce que le Conseil municipal propose aujourd'hui au Conseil général. Notre Commune est gestionnaire d'un réseau de distribution d'électricité (GRD). Elle est aussi membre de la SACEN SA, fondée en 2013 et composée des communes de Courchapoix, Delémont, Develier, Lamboing, La Neuveville, Moutier, Nods, Saint-Imier, Soulce et Tramelan. Cette collaboration intercommunale apporte une plus-value importante aux citoyennes, aux citoyens et à l'économie régionale. La société est détenue à 100 % par les communes, ce qui lui assure une indépendance totale de tous les acteurs énergétiques. Grâce à ce positionnement, SACEN SA est complètement libre lorsqu'il s'agit de développer de nouveaux produits et services. Le seul principe conducteur est la conformité aux objectifs de protection du climat en minimisant l'empreinte carbone. Tout comme SACEN SA, notre Commune nourrit l'ambition de relever les grands défis climatiques et énergétiques, dont les effets se font de plus en plus sentir dans nos régions également, le tout en cohérence avec la Stratégie Énergétique 2050 de la Confédération. C'est dans ce sens que le Conseil municipal propose au Conseil général d'approuver un crédit-cadre pour permettre au Conseil municipal d'être plus réactif selon les projets en cours. Le crédit-cadre requis doit pouvoir être utilisé sur une période de 5 ans (2024-2028). Il permettra d'allouer les moyens financiers pour réaliser l'équivalent d'une puissance moyenne annuelle, sur une ou plusieurs centrales, de 100kWc. Les critères d'évaluation du projet se feront en fonction de l'autoconsommation : la puissance minimale requise par installation sera de 50 kWc, soit une surface d'environ 250 m², la puissance maximale ne pourra excéder 300 kWc, soit environ 1'500 m² de surface, toute centrale de plus de 300 kWc fera l'objet d'une demande de crédit spécifique au Conseil général. L'autofinancement est garanti par la vente de l'énergie produite, soit par autoconsommation sur le site de production, soit par la vente de l'énergie par les produits TOPAZE et AMBRE. Le crédit de CHF 700'000.- est prévu au plan financier des investissements sur les années 2024 à 2028.*

Charge financière (montants en CHF)		
Taux de l'amortissement comptable	4 %	28'000.-
Durée de l'amortissement comptable :	25 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2,25 %*		15'750.-
Total de la charge financière annuelle		43'750.-

A terme, cette charge financière sur l'investissement de CHF 700'000.- s'élève à CHF 43'750.-, tenant compte d'un amortissement sur la durée de vie des installations, soit 25 ans et un taux d'intérêt du prêt citoyen de 2.25 % au maximum. Ce taux d'intérêt devra encore être défini en fonction des prix de production et leur adéquation à la nouvelle base légale fédérale qui interdit un prix de revient supérieur au prix de l'énergie de réseau pour éviter tout abus envers les

consommateurs dans le cadre de l'autoconsommation dans le bâtiment. Les financements de ces projets seront en partie assurés par le biais du prêt citoyen en donnant priorité d'investissement aux propriétaires des bâtiments éligibles, ensuite à la Commune, puis aux habitants de La Neuveville. Si nécessaire, le prêt citoyen peut être élargi en dehors du territoire communal. Le prêt citoyen doit être de CHF 500.- au minimum. Il ne peut dépasser CHF 100'000.- sauf demande motivée faite au Conseil municipal qui en décide. Le prêt citoyen ne pourra pas être accepté en cash. Les commissions de l'équipement et des finances ont toutes donné un préavis positif à cet objet. La commission de la gestion du territoire se prononcera le 28 novembre 2023. Son préavis sera donné oralement en cours de la séance du Conseil général. A son tour, le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver le crédit-cadre de CHF 700'000.- TTC qui lui est soumis et de donner la compétence au Conseil municipal pour la libération des crédits concernant les objets particuliers. »

M. K. Michel, conseiller municipal : « Je prends la parole, aujourd'hui, au nom du Conseil municipal, pour présenter une demande de soutien d'un crédit-cadre de CHF 700'000.- sur une période de 5 ans pour la réalisation de centrales photovoltaïques sur des domaines privés. Ces installations, d'une puissance prévue entre 50 kWc et 300 kWc, contribueront significativement à notre transition vers des sources d'énergie renouvelable pour notre Commune, qui est pour le rappeler, gestionnaire de son propre réseau de distribution d'électricité. Pour financer ce projet, une partie des fonds sera aussi assurée grâce au prêt citoyen, démontrant ainsi l'engagement actif de notre communauté en faveur de la durabilité énergétique. Nous sommes soutenus dans cette démarche innovante par la Sacen SA dont la Commune de La Neuveville est actionnaire. A cet égard, j'ai le plaisir comme annoncé, que M. Hirtzlin, directeur de Sacen SA, se tient parmi nous aujourd'hui pour présenter en détails le projet de contracting ainsi que la démarche du prêt citoyen pour la réalisation de ces centrales photovoltaïques. Nous espérons que vous considérerez favorablement cette demande de crédit-cadre, étant convaincus des bénéfices tangibles et durables qu'elle apportera à notre Commune. Je vais céder maintenant la parole à M. Hirtzlin pour une présentation détaillée du projet. »

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : remercie les membres du Conseil général pour l'accueil et le temps consacré à sa présentation. L'idée est d'expliquer en quoi consiste un contracting énergétique ainsi qu'un prêt citoyen. Il commence par une présentation rapide de SACEN SA. Fruit d'une collaboration depuis les années 2000, SACEN a été fondée le 23 janvier 2013. Elle fait partie du top 50 sur 600 distributeurs en Suisse. Depuis sa création, SACEN et son modèle de centre de coûts, connaît une croissance et une diversification importante de ses activités au profit de ses communes actionnaires et de leurs citoyens et citoyennes. La Commune de La Neuveville, avec 9,2 % d'actions, est un membre fondateur de SACEN SA et possède un siège au Conseil d'administration. Il relève que cette année les augmentations des tarifs d'électricité en Suisse sont en moyenne de 18 % et les augmentations chez les partenaires de SACEN sont à 9 %, ce qui est nettement en dessous de ce qui se pratique dans la région. SACEN a environ 25'000 clients dont les clients de la Commune de La Neuveville. Il y a plus de 200 sites industriels qui sont sur le marché libre, il y a donc une dynamique commerciale et industrielle au sein SACEN SA. Cette société offre des prestations de service comme des bornes de recharges pour les voitures électriques et elle fait également de la politique énergétique au travers de mandats de Délégué à l'énergie. Au travers de ses mandats qu'elle a dans les communes, elle conseille à peu près l'équivalent de 60 % de la population jurassienne. M. Hirtzlin indique que la RTS a fait un reportage sur le Smart Metering que fait SACEN SA pour le compte de la Commune de La Neuveville et ses actionnaires. SACEN s'est regroupée dans une société anonyme au niveau romand qui regroupe plus de 550'000 compteurs pour faire le comptage d'énergie, qui est une obligation légale. 22 partenaires en Suisse romande se sont unis afin d'offrir des solutions innovantes au profit de la cybersécurité, de la protection des données et de prix très compétitifs. Il continue par présenter le concept appelé CITEN qui est la contraction de citoyen et énergie. Il regroupe les notions de contracting et de prêt citoyen. Le contracting est un contrat entre un propriétaire et un acteur énergétique (contracteur), tel que la Commune de La Neuveville, qui permet de réaliser des installations de productions énergétiques sans investissement initial de la part du propriétaire du bâtiment. Le contracteur investit dans les installations et finance intégralement le projet. Il se rémunère avec un rendement sur la durée de vie des installations en vendant l'énergie produite au propriétaire/locataire/s de l'immeuble. Un contrat de servitude lie le contracteur au propriétaire du bâtiment. Il explique ensuite en quoi consiste un prêt citoyen. Pour le contracteur, qui est la Commune, le prêt citoyen est un moyen de financer les installations de productions d'énergies renouvelables locales par les citoyens qui veulent investir dans la transition énergétique. Il s'agit d'une relation strictement financière entre la Commune de La Neuveville et un citoyen. Le citoyen peut être des personnes physiques ou morales de La Neuveville ou dans un rayon d'action défini par le Conseil municipal. Ce prêt citoyen permet d'offrir un prix attractif de l'énergie aux consommateurs. Par son taux d'intérêt stable et garanti, ce contrat de prêt

assure un rendement financier intéressant pour les investisseurs à long terme. Les éléments essentiels du contrat de prêt citoyen sont un contrat avec la Commune, un taux d'intérêt garanti à 2.25 % à confirmer lors de chaque projet, une durée de contrat de 25 ans qui correspond à la durée de vie des panneaux photovoltaïques, un remboursement annuel du prêt de 1/25 du montant total, un paiement annuel des intérêts, un placement garanti, un prêt minimum de CHF 500.- et un maximum de CHF 100'000.- sauf autorisation du Conseil municipal. Ensuite, M. M. Hirtzlin énonce les forces du concept qui sont la mise en œuvre pratique de la Stratégie énergétique fédérale, un excellent outil de promotion des énergies renouvelable locales, une implication des citoyens dans les projets communaux, un rendement financier garanti pour les citoyens investisseurs et des relations durables avec les propriétaires des immeubles. Pour les consommateurs, le prix est stable et indépendant des marchés énergétiques et le prix de production est souvent inférieur aux prix de l'énergie transportée par les réseaux électriques. Il relève que plusieurs réalisations ont été faites grâce au prêt citoyen. Il informe que cela fait 10 ans que SACEN a mis le système de prêt citoyen en place à Delémont. Il énumère plusieurs réalisations faites grâce aux prêts citoyens comme la patinoire de Tramelan, des bâtiments publics – semipublics, des bâtiments communaux, des écoles et des industries. Il évoque aussi d'autres technologies touchées par le prêt citoyen comme une centrale hydroélectrique ou un chauffage à pellets au Théâtre du Jura à Delémont. Il termine par résumer les interactions entre les différents acteurs. La Commune de La Neuveville peut d'un part devenir un partenaire d'un bâtiment privé ou public pour produire de l'électricité photovoltaïque. Dans ce cadre-là, elle va signer une servitude avec le propriétaire du bâtiment ainsi qu'un contrat. Ensuite, elle va pouvoir commercialiser l'énergie produite auprès de ses clients, avec ceux habitant dans le bâtiment ou à ses citoyens en général. Et finalement, elle aura une relation de prêt citoyen, en contractant des prêts avec les particuliers et/ou entreprises pour obtenir les fonds nécessaires pour investir dans des installations de panneaux photovoltaïques. Il remercie les membres du Conseil général pour leur attention et se tient à disposition pour répondre aux questions.

M. C. Voisard, PVN : souhaite savoir en ce qui concerne le système des garanties d'origine, si cela fonctionne comme si c'est un citoyen qui pose des panneaux solaires sur son propre toit. Il demande si dans ce cas-là, les garanties d'origine appartiennent à la Commune qui les cède au propriétaire.

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : répond que le contrat de servitude signé avec le propriétaire de l'immeuble lui garantit l'exclusivité sur l'énergie produite, pour autant qu'il la consomme. Dans ce cas, il reçoit l'énergie avec la garantie d'origine photovoltaïque. Par contre, si l'énergie est réinjectée dans le réseau, elle appartient à la Commune avec la garantie d'origine. Il relève que l'énergie distribuée à La Neuveville est le produit TOPAZE. Tous les partenaires de SACEN SA distribuent cette énergie TOPAZE qui est constituée d'électricité photovoltaïque locale.

M. C. Nicolet, FOR : souhaite savoir si dans le contrat entre le propriétaire d'un immeuble et la Commune il existe une clause libératoire qui permettrait au propriétaire de racheter l'installation après 10 ans.

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : répond que ce n'est pas prévu dans ce modèle. L'idée est de créer un partenariat sur la durée.

M. C. Nicolet, FOR : demande quel est l'avantage du propriétaire de l'immeuble mis à part de contribuer à maintenir un prix du kWh bas. Il souhaite savoir s'il y a d'autres avantages pour le propriétaire de mettre à disposition son immeuble.

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : répond que dans le contracting, la Commune est le propriétaire de l'installation, donc elle s'occupe de tout.

M. C. Nicolet, FOR : souhaite savoir dans ce cas, s'il y a des éléments qui rendent l'immeuble moins vendable.

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : répond que le fait qu'il y ait une installation photovoltaïque rend l'immeuble beaucoup plus attractif. Il indique que l'avantage est que le prix de production est plus bas et c'est également attractif pour les locataires, qui pourraient payer moins cher le prix de l'électricité. De plus, il rappelle que l'avantage pour le propriétaire de l'immeuble est qu'il ne s'occupe de rien concernant l'installation photovoltaïque. Cette tâche est assumée par le propriétaire de l'installation.

M. A. Louis, conseiller municipal : demande à M. Hirtzlin de rappeler le taux d'autoconsommation conseillé pour la réalisation d'un contracting énergétique.

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : indique qu'il ne peut pas donner de chiffre fixe. Il prend l'exemple d'un cas avec une autoconsommation de 15 % qui est pourtant rentable. Il informe qu'en règle générale, il faut au minimum les 50 kWh de puissance comme indiqué dans le message du Conseil municipal et une autoconsommation de 30 % à 40 %. Avec ces données, il est possible de rentrer dans un contracting. Il souligne également que les projets avec les industries sont très attractifs car, l'autoconsommation varie entre 80 % et 100 %.

M. M. Cochet, PLR : ne pas comprend pas le rôle que joue SACEN SA dans la partie du contracting.

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : répond que SACEN SA a le rôle de prestataire de services pour la Commune. Elle l'accompagne pour l'aider à réaliser ses projets, ainsi que dans la rédaction des contrats et des prêts citoyens. Elle met aussi à disposition les outils pour les calculs d'intérêt et de remboursements. Il ajoute que SACEN n'est pas partie prenante de manière contractuelle.

M. M. Cochet, PLR : souhaite savoir si l'immeuble doit subir des rénovations de la toiture, à qui revient les charges de la désinstallation et de réinstallation de la structure photovoltaïque.

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : répond que tout est traité dans la servitude. Il souligne que dans un projet d'installation photovoltaïque, le propriétaire de l'immeuble doit s'assurer préalablement et garantir que le toit est en bon état et qu'il peut supporter l'installation.

M. A. Guillaume, FOR : souhaite savoir si SACEN SA a déjà réalisé un inventaire des sites potentiels à La Neuveville pour l'installation de panneaux photovoltaïques et éventuellement d'en informer les propriétaires de l'existence de ce futur prêt citoyen ainsi que du projet CITEN.

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : répond qu'il est possible d'identifier les meilleurs projets sur le site Internet : www.toitsolaire.ch.

M. K. Michel, conseiller municipal : indique qu'un avant-projet a été étudié. Il y a environ neufs sites sur la Commune avec 4'000 m² de surface. Les propriétaires seront prévenus avant d'indiquer les sites concernés.

M. A. Guillaume, FOR : indique que pour l'instant, le courant qui n'est pas autoconsommé est revendu au service de l'équipement de la Commune qui le revend sur le marché. Actuellement, le prix du marché est plus élevé. Il souhaite savoir ce qu'il se passerait si le prix du marché viendrait à être inférieur au prix de rachat de l'électricité.

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : répond que SACEN va gérer le portefeuille d'approvisionnement. Le prix de revient est calculé dans le prix de vente de l'électricité. C'est le prix de vente qui est influencé pour le client final. Il y a un donc un faible risque.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : souhaite savoir comment cela se passe si une personne contracte ce prêt citoyen et quitte la Suisse 10 ans après.

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : répond que la seule possibilité est la succession. La personne s'engage pour une durée de 25 ans.

M. T. Gutmann, UDC : souhaite connaître la disponibilité des panneaux photovoltaïques ainsi que leur provenance.

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : répond que les panneaux photovoltaïques viennent d'Asie. Pour la disponibilité, il faut compter un an pour faire un projet.

M. L. Longo, PLR : souhaite savoir si le réseau électrique de La Neuveville est adapté pour des projets de cette envergure. Il demande également si le prêt citoyen peut être considéré dans le renouvellement des stations de transformation et la remise à niveau du réseau pour accueillir une installation photovoltaïque.

M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA : prend exemple sur la patinoire de Delémont en indiquant qu'il fallait mettre un transformateur pour l'installation photovoltaïque. Cet élément a fait partie du prêt citoyen.

Sur des applaudissements, M. M. Hirtzlin, directeur de SACEN SA termine sa présentation et quitte la salle.

M. K. Michel, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR : indique que lorsqu'il a déposé une motion, il y a quelques mois, il lui a été dit qu'il manquait une base légale, un cadre légal qui était en cours d'élaboration. Il est alors surpris ce soir que le vote se fasse uniquement sur un crédit-cadre et pas sur une base légale. Il souhaite savoir ce qu'il en est.

M. K. Michel, conseiller municipal : répond que c'est pour cette raison que la demande est faite pour un crédit-cadre en entier. Des restrictions sont indiquées comme la puissance minimale requise par installation de 50 kWc et la puissance maximale qui ne pourra excéder 300 kWc. Il relève que cela laisse une flexibilité pour la suite du projet.

M. J.-C. Zuberbühler, PVN : *« Le parti des Vert-e-s soutient la recommandation d'approbation du crédit-cadre de CHF 700'00.- comme le propose le Conseil municipal. D'une part, grâce au contracting énergétique, la transition vers une production d'énergie durable est favorisée, d'autre part, ce concept satisfait toutes les parties prenantes. Par ailleurs, les Vert-e-s remercient les propriétaires ainsi que les professionnels qui ont accompagné ce projet. Cependant, nous nous interrogeons sur la capacité globale du réseau local de distribution à supporter ce développement. Pour cette raison, nous vous présenterons une interpellation en fin de séance. »*

Mme V. Stöpfer, PSN : *« Le Parti socialiste neuvevillois est favorable à ce crédit-cadre qui permet d'élargir le potentiel de développement des installations photovoltaïques et de promouvoir les énergies renouvelables. Le contracting énergétique entre la Commune et les habitants de La Neuveville est un gage de garantie de réussite des projets. Il fonctionne déjà à satisfaction dans d'autres communes membres. Le Parti socialiste neuvevillois vous propose d'accepter ce crédit. »*

Mme S. Orha, FOR : recommande au nom du Parti Forum neuvevillois l'approbation de ce crédit-cadre et salue l'implantation des projets photovoltaïques importants dans notre Commune.

M. M. Cochet, PLR : *« Comme vous le savez déjà, les sujets des énergies renouvelables et du contracting sont des sujets qui me tiennent particulièrement à cœur. C'est pourquoi une motion a été déposée à ce sujet, il y a plusieurs mois par mes soins pour encourager la Commune à avancer sur le projet. Le Parti libéral-radical se positionne favorablement sur le projet et la demande de crédit-cadre qui en découle. Ce partenariat privé-public est une approche intéressante qui doit être encouragée. »*

M. T. Gutmann, UDC : recommande d'approuver ce crédit-cadre.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit-cadre.**

4. Budget de fonctionnement 2024 du Syndicat intercommunal du Collège du district : approbation (A. Kurth représenté par D. Bloch)

Mme D. Bloch, conseillère municipale : *« J'ai le redoutable honneur ce soir de remplacer mon collègue, M. André Kurth, qui est absent pour des raisons professionnelles. Je peux heureusement compter sur le soutien de notre caissier municipal, M. Didier Honsberger, qui répondra à vos questions plus techniques. Le montant total du budget 2024 du Collège du district présente une augmentation de CHF 208'500.- par rapport à celui de l'année précédente. Elle est principalement due à l'augmentation du nombre d'élèves qui passe de 185 (dont 5 hors des communes du syndicat) à 206 (dont 3 extra-communes du syndicat), qui nécessite l'ouverture d'une classe, responsable de coûts d'exploitation supplémentaires de CHF 190'000.-. Pour La Neuveville, les frais de l'école secondaire se montent pour 2024 à CHF 1'340'000.- contre CHF 1'305'000.- pour l'année précédente. Le nombre d'élèves de La Neuveville est stable. Il passe de 102 à 105. Dès lors, notre quote-part aux frais d'exploitation du collège diminue de 57 % à 52 %, ce qui réduit l'impact de l'augmentation globale pour notre Commune. Le coût par élève diminue de CHF 12'794.- à*

CHF 12'768.- pour cette année. Le budget 2024 du Collège du district a été préavisé favorablement par la commission scolaire du Collège du district, par le Conseil municipal et la commission des finances. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver le budget 2024 du Collège du district. Je demande l'entrée en matière. »

Mme L. Glatz, conseillère municipale : informe que le Règlement d'organisation de ce syndicat est en cours de finalisation. Il sera présenté à la commission puis aux Conseils municipaux des communes concernées en janvier 2024. Il sera ensuite transmis à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Ce règlement sera alors présenté au Conseil général au cours de l'année prochaine avec une répartition plus favorable à la Commune de La Neuveville.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Guillaume, FOR : *« Le Groupe Forum remercie Mme Bloch pour sa présentation. La hausse des charges est justifiée par l'augmentation du nombre d'élèves, ce qui est positif. Le coût par élève est par conséquent stable. Nous notons tout de même que le coût par élève a augmenté de 7 % en 2 ans et rendons attentifs le syndicat intercommunal à cette hausse significative, afin d'éviter que cette tendance se poursuive. Nous proposons d'approuver ce budget en remerciant ses auteurs. »*

M. C. Voisard, PVN : *« Les Vert-e-s soutiennent le budget de fonctionnement du Syndicat intercommunal du Collège de district. Nous nous réjouissons de constater que l'augmentation des charges est due à la hausse du nombre d'élèves, ce qui est très positif. »*

Mme C. Brazier, PSN : suggère, au nom du Parti socialiste neuvevillois, d'approuver ce budget et remercie les auteurs de ce rapport.

M. T. Gutmann, UDC : demande d'approuver ce budget de fonctionnement 2024.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le budget de fonctionnement 2024 du Syndicat intercommunal du Collège du district de La Neuveville.**

5. Budget de fonctionnement 2024, quotité d'impôt : approbation (A. Kurth représenté par D. Bloch)

Mme D. Bloch, conseillère municipale : *« Avant d'introduire le budget de fonctionnement 2024, le plan financier 2024-2028 et le catalogue des investissements, je tiens à rappeler que les rapports qui nous sont fournis sont le résultat d'un énorme travail du service des finances, qui y inclut des explications claires et transparentes. Leur qualité permet une réflexion réaliste sur l'avenir des finances de la Commune de la part du Conseil municipal, réflexion soutenue par la commission des finances. A tous les intervenants un grand merci. Le budget 2024 qui vous est proposé a été élaboré avec une quotité d'impôt inchangée de 1.65 et se veut réaliste. La hausse prévue des rentrées fiscales et notre structure de services à coût complet permettent d'afficher un excédent de revenus de CHF 333'000.- après dissolution de réserves pour CHF 1.4 million, afin de neutraliser les coûts. Je demande l'entrée en matière. »*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. R. Mamie, PVN : *« Le parti des Vert-e-s de La Neuveville a pris connaissance avec intérêt du rapport de 166 pages présentant le budget 2024 et la planification financière 2024-2028 ainsi que la proposition de fixer la quotité d'impôt sans changement. Il remercie les services de la Commune pour ce travail de détails et les explications fournies. Le parti des Vert-e-s commente ces documents comme suit : Le tableau de la page n°17 indique une insuffisance de financement en 2024 de moins CHF 3'172'000.-. Cette donnée fortement négative est corrélée par le tableau du chapitre 8 des indicateurs financiers. Ce dernier montre un endettement par habitant de CHF 1'749.-, alors qu'il est prévu à CHF 1'432.- en 2023 et que la moyenne cantonale est de CHF 1'286.-. Ce déficit de financement important est lié au fort volume d'investissements prévus en 2024, à la hauteur de CHF 2'978'000.-, montant largement supérieur à la capacité d'autofinancement de la Commune. Nous y voyons deux points de vigilance : La Commune a-t-elle les capacités de conduire ce fort volume d'investissements ? Une nouvelle hausse des taux d'intérêts impacterait les comptes communaux puisque de nouveaux emprunts seront nécessaires. Dans ce contexte, notre parti aurait*

de la compréhension pour admettre des reports ciblés, le moment venu, de projets d'investissements non urgents. Dans les commentaires du service électrique, le parti des Vert-e-s souhaiterait obtenir à l'avenir des indicateurs sur le volume du commerce du courant vert à La Neuveville. Concernant le plan financier, des investissements dans le domaine des routes et des réaménagements sont prévus pour CHF 7'760'000.- dans la période 2023-2030. Le parti des Vert-e-s insiste pour que l'ensemble de ces travaux tienne compte des aspects chers à notre parti, à savoir la végétalisation de nos espaces, la promotion de la mobilité douce et la sécurité des usagers. Nous lisons que de gros entretiens sont prévus pour les immeubles appartenant à la Commune. Nous espérons que ces travaux induiront de fortes réductions des émissions fossiles et leurs corollaires financiers. Le parti des Vert-e-s de La Neuveville recommande l'adoption du budget de fonctionnement 2024, du plan financier 2024-2028 et du maintien des taux fiscaux mentionnés à la page 9 du rapport, tels que proposés par le Conseil municipal. »

Mme J. Moeckli, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois remercie le département des finances pour la présentation détaillée de ce rapport, riche en explications. C'est encourageant de constater un budget positif et nous vous recommandons de l'approuver. »

M. A. Guillaume, FOR : « Le message du Conseil municipal résume bien la situation. Je relève avec plaisir le travail de vulgarisation effectué dans la partie générale. Avant de parler de l'acceptation du budget, j'aimerais proposer un amendement. Vous aurez remarqué la hausse des frais liés à la sécurité lors des événements à St-Joux subventionnés par notre budget de CHF 50'000.-. En termes plus simples, cela signifie que la Commune va mandater une société de sécurité pour réguler le parking de St-Joux lors des manifestations qui auront lieu en 2024, notamment Maracaña. Je comprends très bien les soucis de parcage à St-Joux, qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un postulat de M. Gutmann et d'un autre de M. Nicolet et moi-même en septembre. J'apprécie beaucoup les manifestations au bord du lac, qui font partie du charme de notre cité où il fait bon vivre. Ceci posé, je trouve que la solution proposée au budget n'est pas adéquate. Mandater 2 ou 3 agents de sécurité par soirée pour un événement privé et déjà subventionné ne me semble pas correct, ni respectueux de l'argent des contribuables neuvevillois. Il existe certainement d'autres solutions pour réguler le trafic et le parking à St-Joux lors des événements. Nous en avons proposé à moyen terme dans le postulat dont nous discuterons plus tard. Pour le court terme, il devrait à notre sens être possible de trouver des solutions, par le dialogue et une approche constructive avec les organisateurs. Si cela ne suffit pas, les organisateurs devraient prendre en charge tout ou partie de ces frais. Je propose donc d'amender le budget 2024 en réduisant le montant proposé de CHF 50'000.- à CHF 20'000.-, soit une réduction de CHF 30'000.- dans les comptes 3410.3130. Je précise que je n'ai absolument rien contre Maracaña, bien au contraire. Je me réjouis de pouvoir aller y suivre certains matchs et d'y passer un bon moment, surtout si la Suisse gagne. Le budget 2024 présente un résultat net de CHF 333'000.-, voire CHF 363'000.- si l'amendement est accepté, contre CHF 117'000.-, l'an dernier. On reste donc à l'équilibre comptable, ce résultat positif représentant 1 % du total des charges. Les investissements continuent d'être très importants et probablement optimistes quant à leur vitesse de réalisation. Ce programme ambitieux comme le dit le Conseil municipal, permet de rattraper le retard dans les rénovations des infrastructures. Notre Commune peut se le permettre, car elle est relativement peu endettée. Pour conclure, je propose, au nom de Forum, d'accepter le budget 2024 de notre Commune, en espérant que vous validerez l'amendement proposé. »

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande à M. A. Guillaume d'indiquer le numéro de compte concerné par l'amendement.

M. A. Guillaume, FOR : répond qu'il s'agit du compte 3410.3130.

Mme C. Känel, FOR, présidente, FOR : informe que cette proposition d'amendement sera votée à la fin des débats.

M. M. Cochet, PLR : « Au nom du Parti libéral-radical de La Neuveville, permettez-moi de remercier M. Honsberger et M. Kurt pour la qualité et le sérieux de leur travail et du document mis à disposition. Sur la base de ce rapport, permettez-moi de partager les réflexions suivantes : Premièrement et au risque de répéter mes propos d'il y a exactement une année à savoir le 7 décembre 2022, le Parti libéral-radical se félicite d'avoir tiré la sonnette d'alarme le moment voulu, c'est-à-dire il y a 2 ans. Depuis cet électrochoc, avec des images fortes, suivi d'un vote plus qu'incertain, l'évolution de nos finances est favorable et rassurante. Deuxièmement, même si les finances de la Commune sont relativement saines, le Parti libéral-radical regrette le manque de stratégie pour réaliser des projets et des investissements d'avenir pour notre Commune. Nous ne parlons pas ici de dépenses à fonds

perdus dans des causes discutables, mais bien de dépenses bien ciblées qui permettraient d'avoir un retour sur investissement pour les générations futures. Cela nécessite des projets rassembleurs et utiles au plus grand nombre et ensuite de faire preuve de stratégie et de discipline dans leur réalisation. Troisièmement, le Parti libéral-radical est surpris de l'ampleur de certaines dépenses telles que celles pour Maracaña et Usinesonore. Ces charges ne semblent pas être au goût de tous les contribuables dont je me fais écho, tout comme la part importante destinée aux loisirs. Le Parti libéral-radical encourage une revue de la répartition de ces soutiens et la remise en question de ces postes relativement importants ainsi qu'aux subventions récurrentes. Pour cette raison, le Parti libéral-radical soutient l'amendement déposé par le Parti Forum. Enfin, à la lumière de ces différentes constatations, à savoir l'état actuel des finances plutôt positif, le manque d'investissement et des dépenses discutables, cela nous amène à ouvrir la réflexion, oui osons-le, d'une éventuelle baisse du coefficient fiscal ou des taxes pour les années à venir. »

M. C. Louis, PVN : relève qu'il est important de rediscuter de cet amendement qui impacte une grande manifestation neuvevilloise qui aura lieu dans quelques mois. Les réflexions du Parti Forum et du Parti libéral-radical l'inquiètent quelque peu étant donné qu'il y a beaucoup de manifestations de qualité à La Neuveville qui sont organisées. Il invite à regarder ce qui se fait dans les autres communes par rapport aux manifestations. Il informe que La Neuveville est l'une des dernières communes à avoir des manifestations organisées par des comités bénévoles, comme par exemple, la Course des Pavés. Il trouve dommage d'arriver ce soir au point du budget et de réduire un montant pour une manifestation qui est fortement appréciée loin à la ronde, sans penser aux impacts que cela pourrait avoir sur cet événement. D'autant plus, que le Maracaña n'a pas forcément demandé d'être située à St-Joux l'année prochaine. Il invite les membres du Conseil général à ne pas accepter cet amendement et à respecter les comités bénévoles qui s'engagent pour ces événements. Il pense qu'il est possible de rentrer en discussion pour réduire ces frais de circulation avec les personnes responsables des manifestations et des bénévoles. Il n'invite en tout cas pas les membres du Conseil général à refuser ce budget.

M. A. Guillaume, FOR : précise que ce n'est pas la subvention de la manifestation de Maracaña qui est remise en question mais bien le montant lié à la sécurité et au parage à St-Joux pour les manifestations qui est mis au budget.

M. L. Longo, PLR : souhaite savoir si la professionnalisation du service de sécurité est une demande du Conseil municipal.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que non. Elle tient à préciser que ce montant est tout d'abord une enveloppe qui ne concerne pas seulement l'événement de Maracaña. Elle ajoute que le Conseil municipal, qui autorise les manifestations à St-Joux, a un devoir vis-à-vis des bordiers, du restaurant, des autres personnes qui se rendent sur place afin de veiller à ce que les voitures soient correctement stationnées et garantir la sécurité. L'idée est de mettre en place un service de sécurité durant les manifestations autorisées à St-Joux pour orienter les voitures ailleurs, si le parking est complet tant qu'une autre solution n'est pas trouvée. Elle informe que la question du parage à St-Joux va être abordée ce soir suite à deux postulats déposés. Il n'est pas dans l'idée de mettre ce montant au budget chaque année mais d'avoir une solution de repli tant qu'une autre plus pérenne ne soit trouvée. Son département est conscient qu'avec le nombre de manifestations organisées, l'appel d'air suite à l'ouverture de St-Joux et de la présence des kitsurfeurs, il est obligatoire de réagir pour régler ce problème de parage. Le fait de remettre cette fonction dans la main des organisateurs bénévoles ne semble pas forcément une idée pertinente. Elle craint que si les agents de sécurité ne sont pas toujours respectés, les bénévoles n'aient pas beaucoup plus de crédibilité auprès des automobilistes. C'est la raison pour laquelle ce montant qui est basé sur une projection a été mis au budget 2024.

M. F. Gerz, sans parti : se pose la question, ayant participé à la séance de préparation de Maracaña, de savoir s'il ne serait pas possible de trouver une autre solution au niveau du parage sans mettre en péril tout l'engagement et le travail qui a été réalisé jusqu'à présent pour l'organisation de cet événement.

Mme C. Brazier, PSN : relève que la sécurité ne s'improvise pas. Il n'est pas possible de prendre le risque, pour un événement qui attire beaucoup de personnes, d'être géré par des bénévoles aussi bienveillants et motivés soient-ils. Elle se dit être assez inquiète que l'on puisse éroder le budget dédié à des événements qui font la richesse de notre cité et qui doit être chérie.

M. C. Nicolet, FOR : rappelle qu'il s'agit d'un montant relatif à l'organisation du parcage et non de la manifestation dont il est discuté. Ce qui est attendu de l'amendement est de trouver des solutions pérennes. Le fait d'avoir des montants qui sont dépensés année après année n'est pas acceptable. Il est certain que cette discussion va accélérer les réflexions pour arriver à une solution qui soit durable. Des propositions ont été faites dans deux postulats. Il maintient sa position pour approuver cet amendement et est persuadé que des solutions vont être trouvées pour que les manifestations puissent avoir lieu tout en faisant avancer les réflexions.

M. L. Burkhalter, PLR : relève que d'engager des agents de sécurité coûtent cher. Il en voit les conséquences lors de la Fête du Vin, car le comité en engage également et relève ne pas voir les résultats. Il indique que le comité a engagé cette année la protection civile qui a été très efficace pour la gestion du parking. Aussi, elle coûte bien moins cher qu'une entreprise de sécurité. Il indique qu'il y a sûrement des réflexions à faire à ce niveau-là.

Mme S. Orha, FOR : relève que la proposition était de partager les frais avec les organisateurs et pas forcément de renoncer aux agents de sécurité.

M. A. Louis, conseiller municipal : rappelle que le montant mis au budget serait à disposition si aucune autre solution serait trouvée. Des discussions ont lieu régulièrement avec le comité d'organisation de Maracaña mais le sujet de la sécurité n'a pas encore été abordé. Il relève qu'il faut néanmoins avoir une situation de repli pour cette année. Retirer ce montant du budget mettrait en danger la possibilité de réaliser ces manifestations.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : indique que la reproche qui lui est souvent donnée est que les agents mettent des amendes de stationnement pour faire rentrer de l'argent dans la caisse de la Commune. Elle ajoute que les agents de sécurité ne sont pas rémunérés au nombre d'amendes qu'ils mettent. Elle relève que le montant récolté par les amendes n'est pas une source de financement quelconque et peut aussi servir à régler les problèmes de parcage à St-Joux pour cette année. Elle termine par indiquer qu'avec les postulats déposés différentes pistes vont être étudiées et que d'autres services de l'administration sont également concernés.

Mme C. Känel, présidente, FOR : indique trouver dans le budget trois comptes différents avec la mention "sécurité et parking" qui se montent au total à CHF 49'500.-. Elle demande à M. A. Guillaume si l'amendement touche les trois postes ou seulement celui de Maracaña.

M. A. Guillaume, FOR : répond qu'il souhaite réduire les trois postes de manière linéaire de CHF 49'500.- à CHF 20'000.-.

Mme H. Wingo, PSN : relève que ce point est trop brouillon pour sa part. Elle pense qu'il serait bénéfique de reporter ce point à une autre séance.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : rappelle aux membres du Conseil général qu'il est discuté pour cet amendement de 0,01 % d'un budget de CHF 32 millions. De plus, il s'agit d'un montant pour une année car une autre solution plus pérenne sera proposée.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote sur l'amendement de M. A. Guillaume : **par 15 voix positives, 17 voix négatives et 2 abstentions, le Conseil général décide de refuser l'amendement qui est de réduire le montant de CHF 49'500.- à CHF 20'000.- de manière linéaire pour les trois postes de sécurité parking du compte 3410.3130.**

La présidente passe au vote sur le budget de fonctionnement 2024 : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le budget 2024 et une quotité d'impôt inchangée.**

6. Plan financier 2024-2028 : décision (A. Kurth représenté par D. Bloch)

Mme D. Bloch, conseillère municipale : « *Le plan financier représente un outil très intéressant de planification. Il est construit sur des faits connus et des hypothèses simples, comme l'indexation des salaires et des impôts de 1 %, l'absence de modifications majeures à la structure opérationnelle qu'est notre administration, les amortissements calculés sur la base du plan d'investissement et, jusqu'en 2029, les amortissements du patrimoine administratif d'avant MCH2. Il montre que l'état des finances est plutôt favorable, à condition de poursuivre une politique prudente. L'état des différents fonds disponibles permet d'assumer l'entretien de nos infrastructures pour les prochaines années. Un*

montant d'investissement d'au maximum CHF 1.5 million annuel est un objectif intéressant d'un point de vue financier. Je demande l'entrée en matière. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme J. Moeckli, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois salue ce plan financier, notamment le catalogue des investissements et vous recommande de l'accepter. »

M. A. Guillaume, FOR : « Je remercie notre grand argentier pour le tableau en page 44, qui indique le montant de l'autofinancement pour les années à venir. Ma demande de l'an dernier est donc partiellement réalisée. Je reprends le reste de ma remarque annuelle ou habituelle, à savoir qu'il serait utile de compléter ce plan financier par un compte de résultat prévisionnel à 5 ans, regroupé selon le modèle en page 23 du rapport, et par un bilan prévisionnel. J'estime aussi beaucoup le plan des travaux à réaliser entre 2024 et 2030, aux pages 34 et 35 du rapport, même s'il présente encore une ou deux coquilles dans les additions. En me basant sur les commentaires de la page 44 du rapport, je note avec plaisir que le résultat d'exploitation prévu pour les années 2025 à 2030 est très légèrement positif, signe d'équilibre, et cela sans augmentation d'impôts. Au nom du groupe Forum, je propose d'approuver ce plan financier. »

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte le plan financier 2024-2028.**

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 92'000.- TTC pour l'installation d'un nouveau couvert à vélos à la Place de la Gare : décision (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Le 31 mars 2021, le parti Les Vert·e·s a déposé un postulat pour l'élaboration d'un Plan vélo pour La Neuveville. Ce Plan vélo devait étudier la sécurité des cyclistes, mais aussi l'offre en stationnement. Le 5 octobre 2022, le même parti demandait la mise en place d'un parking pour vélos à la gare afin de favoriser la mobilité douce. Le Plan vélo, développé entre temps, planifie pour la gare la mise en place de stationnement couvert et sécurisé pour vélos de 42 places. Le couvert situé entre l'ancienne gare (Centre d'Animation de Jeunesse) et la halle aux marchandises ne répond plus aux besoins des utilisateurs. Il est trop petit et les vélos stationnés ne peuvent pas être sécurisés. De même, les vélos stationnés à l'Est du Centre des Epancheurs sont souvent vandalisés ou volés. Le Service de la gestion du territoire a sélectionné un modèle de couvert à vélos d'un fournisseur suisse. Le modèle choisi est celui utilisé dans les gares par les CFF. Il est solide et suffisamment large pour abriter au mieux les vélos garés en dessous. De l'éclairage est intégré dans la structure. Sous l'abri, la solution de stationnement sélectionnée permet de superposer deux hauteurs de cycles afin d'offrir le nombre de places défini par le Plan vélo. Ainsi, 44 vélos pourront être stationnés sous le couvert. Ce système est utilisé dans la plupart des vélostations, notamment à la gare de Bienne et à la gare de Neuchâtel. Sous réserve de l'accord des CFF, qui bénéficieront aussi de l'augmentation des places de stationnement, le couvert pourra être installé dans les premiers mois de l'année 2024, notamment en raison des délais de livraison et de l'obtention d'un permis de construire. Le projet de couvert à vélos à la Place de la Gare est la première étape des mesures prévues dans le Plan vélo, pour l'ensemble de la ville.

Coûts

Couvert à vélos	CHF 31'000.- TTC
Supports de stationnement	CHF 25'700.- TTC
Génie civil et maçonnerie (estimation)	CHF 26'800.- TTC
Frais de gestion de projet à l'interne	CHF 8'500.- TTC
Total	CHF 92'000.- TTC

Dans le cadre d'une participation financière, des demandes de subventions ont été faites aux CFF et au Service de la mobilité du Canton de Berne. Ils ont répondu favorablement, sans toutefois préciser le montant des subventions. La Commission des finances a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 2 novembre 2023. La Commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 31 octobre 2023. Le Conseil municipal a préavisé favorablement ce projet et recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 92'000.- TTC pour le financement de l'installation d'un couvert à vélos à la Place de la Gare. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève que le message transmis lui paraît assez complet. Il ajoute que des subventions ont été demandées aux CFF et au canton avec des réponses positives. Il n'a pas encore de chiffre à transmettre mais relève que celles-ci vont se monter en tout cas à 50 % du montant. Aussi, en fonction du réaménagement de la Place de la Gare, il a été tenu compte d'une possibilité de déplacer ce couvert à vélos au meilleur endroit en fonction de ce qui sera décidé. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme H. Wingo, PSN : indique que le Parti socialiste est favorable à l'installation d'un nouveau couvert à vélos et demande d'accepter ce crédit d'engagement.

M. S. Weber, FOR : *« Enfin une première pierre à la future rénovation de notre Place de la Gare. La mise en place d'un nouveau parc à vélos est une excellente nouvelle pour les amateurs de cyclisme. Ce nouvel espace offrira une solution de stationnement sécurisée et pratique pour les cyclistes, encourageant ainsi l'utilisation des vélos comme moyen de transport. Très bien situé stratégiquement, à côté de l'ancienne gare, ce parc à vélos contribuera à réduire la congestion routière et les émissions de carbone. De plus, il renforcera la promotion d'un mode de vie sain et actif en offrant un accès facile et sécurisé aux vélos, ainsi qu'à ceux qui prendront le train. Cette initiative favorisera la mobilité durable et l'engagement en faveur de l'environnement. Le nouveau parc à vélos s'annonce comme un ajout précieux à notre communauté. Forum neuvevillois vous recommande fortement d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 92'000.-. »*

M. J. Niederer, PLR : informe que le Parti libéral-radical est favorable à l'installation d'un couvert à vélos à la Place de la Gare et suit les préavis des commissions ainsi que celui du Conseil municipal. Il relève qu'au vu des informations données par M. C. Ferrier, il faudra rester attentif aux subventions annoncées.

M. R. Mamie, PVN : *« Le Parti des Vert-e-s de La Neuveville a pris connaissance avec satisfaction de la demande de crédit du Conseil municipal concernant l'installation d'un nouveau couvert à vélos à la Place de la Gare. La description du projet correspond aux attentes d'un postulat et d'une motion déposés en 2021 et en 2022 par notre parti. Avec cette réalisation, notre Municipalité pourra offrir des places de stationnement pour vélos qui n'auront plus à rougir de la comparaison avec les places offertes dans les communes voisines. Le parti des Vert-e-s remercie les services communaux ayant œuvré à la préparation de ce projet. Les nombreux utilisateurs des transports publics de notre localité se réjouissent de pouvoir y déposer leurs deux-roues en toute sécurité. Bien entendu, le Parti des Vert-e-s recommande au Conseil général l'acceptation de ce crédit. »*

M. T. Gutmann, UDC : *« Enfin, il se passe quelque chose à la Place de la Gare. J'espère que ce premier pas va engager la suite du projet. Le Parti UDC approuve ce crédit. »*

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.**

8. Crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la mise en conformité et la réorganisation des locaux de l'école primaire – Décompte final : information (A. Kurth représenté par D. Bloch/L. Glatz)

Message du Conseil municipal : *« Lors de sa séance du 23 mars 2022, le Conseil général a approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000 TTC. Pour rappel, ce crédit comportait les éléments suivants : Selon rapport de l'AIB -> enlever tout le matériel inflammable des corridors, selon rapport de l'AIB -> enlever les garde-corps provisoires en bois dans la cage des escaliers pour les remplacer par des garde-corps en verre, création de deux espaces de travail en utilisant une partie des corridors. La création de ces deux espaces permet d'avoir des locaux conformes aux prescriptions cantonales pour l'enseignement en cycle élémentaire, tout en respectant les normes AIB et la création d'une salle de psychomotricité. Les travaux se sont déroulés pendant les vacances d'été 2022 et quelques finitions ont été apportées lors des vacances d'automne de la même année. Nous relevons que, malgré la situation tendue au niveau des approvisionnements mondiaux, toutes les entreprises ont très bien respecté les délais et que les élèves et les enseignants ont bénéficié des nouvelles infrastructures dès le premier jour de la rentrée*

scolaire d'août 2022. Le budget de CHF 170'000.- a été très bien respecté étant donné que la dépense finale se monte à CHF 166'742.01. Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 170'000.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

Mme D. Bloch, conseillère municipale : n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

9. Crédit d'engagement de CHF 423'000.- pour la réalisation des chemins du Rêche nord et de Maupras est – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 18 septembre 2013, le Conseil général avait approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 423'000.- TTC pour l'aménagement des chemins du Rêche nord et de Maupras est sur la base de l'estimation des travaux du 11 juin 2013. L'arrêté du Conseil général a été contesté par voie de recours administratif auprès de la Préfecture du Jura bernois. Après 3 ans de procédure, le Tribunal administratif, dans son jugement du 28 juin 2016, a rejeté le recours et confirmé la validité de la décision communale concernant la participation des propriétaires fonciers. Pour répondre en partie aux riverains, un projet réévalué a été développé, notamment avec l'abandon de l'éclairage public. Il a été approuvé par le Conseil municipal le 12 février 2018 et a fait l'objet d'un permis de construire le 12 septembre 2019. Selon la mise à jour de l'estimation du coût des travaux du 17 octobre 2018, ceux-ci se montaient à CHF 150'000.- TTC. C'est sur cette base qu'une proposition de répartition des coûts a été envoyée aux riverains par courrier le 7 décembre 2018. Les travaux se sont déroulés dans le courant de l'année 2020. Malheureusement, il s'est rapidement avéré que l'état des canalisations et du système de drainage avait été sous-évalué. Il a donc fallu engager des travaux supplémentaires. Le Conseil municipal a maintenu le montant de la participation des riverains, précisé dans le courrier du 7 décembre 2018. En effet, une partie de l'équipement avait déjà été financée par chaque propriétaire lors de la construction des bâtiments. Les montants TTC des études, des travaux et des contributions se présentent comme suit :

	Coûts	Contributions
Études	CHF 66'057.65	
Travaux	CHF 280'332.55	
Taxes	CHF 200.00	
Contribution des propriétaires		CHF 116'631.90
Montant à charge de la Commune		CHF 229'958.30
Total	CHF 346'590.20	CHF 346'590.20

Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 423'000.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il relève néanmoins être très satisfait de pouvoir clôturer ce projet après 10 ans.

M. R. Mamie, PVN : « La lecture du rapport du Conseil municipal indique qu'une somme importante avait été votée par le Conseil général en 2013, puis que le projet avait été redimensionné de presque deux tiers suite à des négociations avec les riverains. Et que finalement, les coûts ont repris l'ascenseur en liaison avec des soucis de drainage. A ce stade, pour ce qui est des finances, nous pouvons dire qu'on a eu de la chance de boucler ce projet en-dessous du montant voté initialement. Faisant fi des considérations financières, le Parti des Vert-e-s s'interroge sur cette obstination de la Commune à vouloir goudronner ce petit bout de chemin à tout prix. On a entendu que c'était la loi et que c'était comme ça. Il y aurait donc des lois qui obligent les communes à créer des îlots de chaleur, à recouvrir de goudron des surfaces habitées par la microfaune et à potentiellement créer des soucis liés au ruissellement des eaux. Si de tels lois existent, ce sont de mauvaises lois et il faut les changer. Des solutions intermédiaires n'auraient-elle pas été possibles, par exemple l'aménagement d'un chemin semi-végétalisé ? Il est à relever qu'un mur en pierres sèches situé dans le virage au sud de cette route (parcelle no 3336) a été démoli pendant les travaux. Le soussigné s'est inquiété du devenir de ce mur dans une question simple lors de la séance du Conseil général du 14 juin passé. Le conseiller municipal en charge avait répondu que des contacts seraient pris avec les propriétaires de la parcelle sur cette question. Allons-nous continuer à bétonner et à goudronner ce qui reste de nos surfaces naturelles ? Le soussigné espère que les soucis de préservation de nos

espaces naturels soient davantage pris en compte à l'avenir dans la politique d'investissements dans notre Commune. »

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

10. Crédit d'engagement de CHF 574'650.- TTC pour la réalisation d'un projet d'assainissement et de stabilisation de la berge à St-Joux comprenant la remise en état de l'aménagement paysager du secteur – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 17 juin 2020, le Conseil général avait approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 574'650.- TTC pour l'assainissement et la stabilisation de la berge à St-Joux comprenant également la remise en état de l'aménagement paysager. Le montant des travaux estimés par le bureau MFR Géologie – Géotechnique SA en charge du projet se décomposait comme suit (montants TTC) :

Assainissement et stabilisation de la berge	
Honoraires d'ingénieurs	CHF 40'926.00
Travaux	CHF 400'644.00
Divers et imprévus	CHF 43'080.00
Total des travaux de stabilisation et d'assainissement	CHF 484'650.00
Remise en état de l'aménagement paysager	
Travaux	CHF 90'000.00
Total remise en état aménagement	CHF 90'000.00
Total demande de crédit	CHF 574'650.00

Des essais d'ancrage et les travaux préparatoires ont été effectués en 2021. En raison de la reprise des activités de construction après la pandémie de COVID, notamment en Chine, les palplanches prévues pour la stabilisation des berges n'étaient plus livrables dans les délais du chantier. De plus, à partir du mois de mars 2021, le prix de l'acier a explosé. Il est passé de CHF 700.-/t en novembre 2020 à CHF 1'660.-/t en juin 2022. Le bureau d'ingénieurs a modifié son projet afin d'utiliser les palplanches disponibles sur le marché, mais aussi pour réduire les coûts du projet sans préjudice la sécurité de la stabilisation. Cette évolution du prix de l'acier a eu une influence certaine sur le projet, toutefois, le budget global a pu être respecté. La mise en place des palplanches pour la stabilisation de la berge a débuté en février 2022 et s'est terminée en mai 2022. Les déchets qui s'étaient déposés au fond du lac lors de l'éboulement ont été ramassés par des plongeurs et évacués. Les travaux pour la remise en état de l'aménagement paysager se sont déroulés en 2 étapes, en automne 2021 pour la partie du talus et au printemps 2022 pour le chemin au bord du lac. Du mobilier a été mis en place par la suite. Les montants TTC des études et des travaux se présentent comme suit :

Assainissement et stabilisation de la berge	
Honoraires d'ingénieurs	CHF 45'839.30
Travaux d'assainissement et de stabilisation	CHF 442'834.90
Taxes (permis de construire)	CHF 2'380.00
Total assainissement et stabilisation	CHF 491'054.20
Remise en état de l'aménagement paysager	
Travaux	CHF 86'676.45
Total aménagement paysager	CHF 86'676.45
Total	CHF 577'730.65
Subvention du Service de l'environnement	CHF 217'635.00
Montant à la charge de la commune	CHF 360'095.65

Le crédit d'engagement global a été légèrement dépassé. Toutefois, la subvention pour la stabilisation de la berge et l'évacuation des déchets au fond du lac accordée par le Service de l'environnement permet d'obtenir un résultat positif. Le Conseil général est prié de constater que le

crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 574'650.- TTC n'accuse aucun dépassement. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

11. Nomination d'un/e membre dans la commission de l'instruction et de la jeunesse en remplacement de Mme Christel Villemin Pepiot (Conseil des parents), démissionnaire (L. Glatz)

Mme L. Glatz, conseillère municipale : informe que Mme Christel Villemin Pepiot, démissionnaire, devait être présente ce soir mais elle s'est excusée pour cause de maladie. Elle profite tout de même de cette occasion pour la remercier de son engagement auprès de cette commission. Elle demande à M. Raffaele D'Ascanio, candidat proposé par le Conseil des parents pour la succession de Mme Villemin Pepiot, de se présenter en quelques mots.

M. R. D'Ascanio : informe qu'il est papa de deux filles dont une scolarisée à La Neuveville en 5^e Harmos et qu'il se présente comme candidat afin de rejoindre la commission de l'instruction et de la jeunesse en qualité de membre.

Sans autre proposition ni opposition, par acclamation, le Conseil général décide de nommer avec effet immédiat M. Raffaele D'Ascanio en qualité de membre de la commission de l'instruction et de la jeunesse, en remplacement de Mme Christelle Villemin Pepiot.

12. Position CM et décision CG sur la motion PLR (L. Longo) « Une reconnaissance pour les personnes reposant au Jardin du Souvenir » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 4 octobre 2023, le parti Les Libéraux-Radicaux demande au Conseil municipal d'adapter le règlement communal du cimetière et des inhumations afin de laisser la possibilité aux familles qui le souhaitent, de pouvoir mettre des plaques indiquant les noms, prénoms, date de naissance ainsi que date du décès du défunt. L'art. 15 du Règlement du cimetière et des inhumations précise, concernant le jardin du souvenir, qu'"aucune inscription particulière n'est autorisée à cet endroit autre que le texte apposé sur la pierre tombale du Jardin du Souvenir". Comme le précise le motionnaire, si les inscriptions devaient être autorisées, le règlement doit être modifié. L'option prise par le Conseil municipal de ne pas mettre de nom sur le jardin du souvenir a été longuement discutée, notamment avec la Paroisse protestante. Il faut préciser qu'en général il n'y a pas d'inscription sur le jardin du souvenir car d'autres solutions avec inscription existent pour déposer les cendres des défunts. Toutefois, certaines communes comme le Landeron proposent un support pour apposer les noms à proximité du jardin du souvenir. L'objet de la motion ne peut pas être évalué sans étude préalable. Le Conseil municipal propose de transformer la motion en postulat. Le Conseil municipal propose au Conseil général de transformer la motion en postulat et de l'accepter. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que le Conseil municipal propose de transformer cette motion en postulat afin de bénéficier davantage de temps pour réévaluer la situation. Lors du passage au Conseil général de l'objet relatif au nouveau Jardin du Souvenir, cette question avait été évoquée. Il y avait été répondu que les personnes qui le souhaitaient pouvaient indiquer leur nom. Il rappelle que le principe du Jardin du Souvenir était l'anonymat. Il s'avère qu'il y a différents principes dans les cimetières et le Conseil municipal souhaite revoir cette position. Il va voir ce qui se pratique ailleurs avant de prendre une décision qui, le cas échéant, demandera une modification du Règlement du cimetière. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Longo, PLR : remercie M. Ferrier pour ses explications. Il se dit satisfait que le Conseil municipal souhaite s'inspirer de ce qui se fait ailleurs sur cette thématique. Il accepte la transformation de cette motion en postulat.

Mme C. Wingo, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois accepte la transformation de cette motion en postulat afin d'étudier un plan qui puisse être adapté au lieu, au besoin des citoyens ainsi qu'à sa mise en œuvre. »

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **par 33 voix favorables et une abstention, le Conseil général approuve la transformer cette motion en postulat et accepte ledit postulat.**

13. Position CM et décision CG sur la motion sans parti (F. Gerz) « Travaux d'entretien à la route cantonale de la Grand-Rue et sablage avec de forts résidus de poussières blanches » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 4 octobre 2023 M. Francis Gerz demande au Conseil municipal de prendre contact avec le Service des Ponts et Chaussées du canton de Bern afin de trouver une solution plus adaptée quant au sablage des pavés réalisés sur la Grand-Rue (route cantonale). Le motionnaire relève que lorsque l'entreprise Facchinetti a entrepris les travaux de sablage, elle a utilisé un mélange de sable calcaire et de poussière blanche très fine et volatile qui s'infiltre et remonte facilement dans les appartements avoisinants ainsi que dans les restaurants et commerces de la Grand-Rue. Le sablage des joints des pavés doit être effectué régulièrement les premières années afin d'assurer la stabilité du revêtement. Avant ces travaux effectués sur la Grand-Rue, le Service de la gestion du territoire a eu de nombreux contacts avec l'Office des ponts et chaussées afin de définir le sable adéquat pour la situation. Selon les expériences réalisées par l'Office des ponts et chaussées, notamment à Orvin, le choix s'est arrêté sur du sable filiairisé contenant une forte proportion de limon, ce qui permet un bon maintien des pavés. Après avoir été épandu, le sable est laissé sur place afin qu'il s'écoule dans les joints. M. Francis Gerz a fait part de son mécontentement au Service de la gestion du territoire par courriel le 25 septembre 2023. Ce message a été transmis à l'Office des ponts et chaussées qui a répondu le 29 septembre 2023. Ce dernier répond "que selon l'art. 74 de la Loi sur les routes (LR), les bordiers doivent tolérer les interventions découlant de mesures pour la construction et l'entretien de la route". Les contacts avec l'Office des ponts et chaussées ont eu lieu avant les travaux de sablage afin qu'il intervienne le plus judicieusement possible avec la solution adaptée à la situation. Considérant que les échanges entre le Canton et la Commune ont déjà eu lieu concernant le sablage des pavés de la Grand-Rue, le Conseil municipal propose au Conseil général de considérer la motion comme réalisée. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme F. Maillat, PVN : ne comprend pas pourquoi il faut voter sur cet objet alors que le Conseil municipal considère la motion comme étant réalisée.

Mme C. Känel, présidente, FOR : dans le message du Conseil municipal, il s'agit d'une proposition. Elle rappelle que, pour la forme, le Conseil général doit voter pour l'acceptation ou le refus de cette motion.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **par 23 voix favorables et 11 abstentions, le Conseil général approuve cette motion et la considère comme étant réalisée.**

14. Position CM et décision CG sur la motion sans parti (F. Gerz) « Route cantonale de la Grand-Rue – Zone de rencontre 20 avec un flux et vitesse de trafic non adaptés » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 4 octobre 2023, M. Francis Gerz demande au Conseil municipal de prendre contact avec le canton de Berne afin d'étudier une possibilité de limiter la circulation et faire respecter la limitation de vitesse sur la Grand-Rue (route cantonale). Le motionnaire constate que sur la Grand-Rue, la zone de rencontre limitée à 20 km/h présente plusieurs problématiques, notamment le respect de la limitation de vitesse, un fort trafic, la circulation des poids lourds et une certaine nuisance sonore dû aux pavés. Il relève également une situation dangereuse avec les piétons dû au manque de visibilité de la zone 20 ainsi que de la

confusion entre la zone 30 et la zone de rencontre. Le Service de la gestion du territoire est en contact suivi avec le Service des ponts et chaussées concernant la zone de rencontre de la Grand-Rue. En effet, certaines problématiques ont été relevées par la Commission de la gestion du territoire, mais aussi par la Commission de la sécurité, notamment les questions de respect de la vitesse et la sécurité des piétons. Des solutions sont actuellement discutées avec l'Office des ponts et chaussées. Les échanges entre le Canton et la Commune étant déjà engagés, le Conseil municipal propose au Conseil général de considérer la motion comme réalisée. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : tient à repréciser que son service est en discussion avec le canton pour cette zone 20 km/h. Il informe que des poteaux vont être installés suite à des discussions qui ont débuté il y a plus de deux ans. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Brazier, PSN : relève que le Parti socialiste neuvevillois est très content que la Commune soit attentive à la sécurité de ses habitants et que des échanges ont déjà lieu. Elle ne comprend pas bien si la motion doit être acceptée ou refusée par le Conseil général étant donné qu'elle est considérée comme étant déjà réalisée par le Conseil municipal. Toutefois, elle propose de l'accepter puisqu'elle est déjà réalisée.

M. V. Carbone, chancelier municipal : précise que lorsqu'une motion est acceptée, le Conseil municipal transmet un rapport au Conseil général. Si une motion est acceptée et considérée comme réalisée, le Conseil municipal ne délivre pas de rapport et le dossier est clos.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **par 30 voix favorables et 4 abstentions, le Conseil général approuve cette motion et la considère comme étant réalisée.**

15. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (R. Mamie) « Voiture Mobility à La Neuveville » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « Dans son postulat déposé le 4 octobre 2023, le parti Les Vert-e-s demande au Conseil municipal de procéder à une étude d'opportunité d'un concept de dépôt de voitures Mobility à la Neuveville en incluant les variantes de synergie avec les communes avoisinantes, notamment Le Landeron. Le postulant argumente sur les moyens de rendre ce concept plus rentable notamment par l'usage des voitures Mobility par le personnel communal pour ses déplacements professionnels. Celui-ci pourrait également être un soutien pour les plus jeunes, les personnes défavorisées et les personnes âgées dont la gestion d'un véhicule peut devenir une charge complexe. Cela servira également de contribution à la réduction du nombre de véhicules, et donc de la pollution. Une convention pour la mise à disposition d'une voiture Mobility avait été signée en 2010. La place de stationnement était mise gratuitement à disposition de l'entreprise Mobility. De plus, un chiffre d'affaires minimum de CHF 12'000.- avait été fixé. La Commune prenait à sa charge la différence qui n'était pas couverte par la location. La location du véhicule n'ayant pas obtenu le succès escompté, la Commune a dénoncé la convention en 2015. L'entreprise a maintenu le véhicule sur place encore quelque temps. Le Conseil municipal étudiera à nouveau l'opportunité de mettre à disposition une voiture Mobility à la gare de La Neuveville et le potentiel d'utilisateurs. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ce postulat afin d'évaluer la situation de cette voiture Mobility à La Neuveville. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. R. Mamie, PVN : « Le Parti des Vert-e-s de La Neuveville a pris connaissance avec satisfaction de la recommandation du Conseil municipal sur le postulat déposé par notre parti concernant la réinstallation d'une voiture Mobility à la gare de La Neuveville. Avec le nouveau couvert à vélo, la présence d'une voiture Mobility à la gare de La Neuveville constituerait un signe fort dans la direction que la Municipalité entend prendre pour promouvoir la mobilité douce et l'obtention du label de la Cité de l'Energie, ce dernier étant demandé par tous les partis. Nous espérons que les employés communaux qui effectuent des déplacements professionnels en voiture seront incités à utiliser la voiture Mobility. Ce principe contribuerait ainsi à répondre aux soucis de rentabilité évoqués par le

Conseil municipal. Le parti des Vert·e·s de La Neuveville propose au Conseil général d'accepter ce postulat. »

Mme J. Moeckli, PSN : propose, au nom du Parti socialiste neuvevillois, d'accepter ce postulat.

M. T. Gutmann, UDC : propose d'accepter ce postulat.

M. M. Cochet, PLR : indique qu'il serait intéressant de voir pourquoi cette voiture n'a pas été gardée à l'époque et quelles étaient les raisons de son utilisation même si les habitudes ont changé depuis. Il se dit ensuite surpris de voir qu'il est mentionné qu'une seule voiture car il se demande si c'est vraiment suffisant. Il propose d'envisager d'y installer directement deux voitures.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

16. Position CM et décision CG sur le postulat UDC (T. Gutmann) « Places de parc St-Joux » et sur le postulat FOR (C. Nicolet/A. Guillaume) « Amélioration du parcage à St-Joux » (C. Frioud Auchlin)

Position du Conseil municipal : *« Les deux postulats visant un objet similaire dans la zone de St-Joux, le Conseil municipal propose d'associer ces deux interventions. Diverses pistes sont évoquées dans les développements des deux postulats. Ces suggestions seront étudiées et évaluées tant d'un point de vue financier que sur la question de leur faisabilité. Si certaines solutions devaient se réaliser après les grandes manifestations prévues à St-Joux, nous maintiendrions la présence des agents de sécurité pour organiser le parcage à St-Joux et diriger les visiteurs motorisés sur les possibilités de parcage dans notre ville. Nous proposons donc au Conseil général d'accepter ces deux postulats. »*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que le Conseil municipal a décidé de regrouper les deux postulats qui visent le même objet, qui est de trouver des solutions pour St-Joux. Elle précise qu'une étude est en cours pour le plan de stationnement. Le département de la gestion du territoire serait également impliqué s'il était envisagé d'installer des panneaux indicatifs. Elle informe que les différentes pistes suggérées vont être étudiées. Le Conseil municipal reviendra l'année prochaine vers le Conseil général avec des solutions. Elle demande l'entrée en matière.

M. C. Louis, PVN : signale que le Parti des Vert·e·s serait intéressé à séparer ces deux objets.

M. C. Nicolet, FOR : est également favorable à traiter ces deux objets de manière indépendante même si les réponses seront très similaires.

M. T. Gutmann, UDC : rejoint l'avis de MM. Louis et Nicolet. Il souhaite traiter ces objets de manière séparée.

Mme C. Känel, présidente, FOR : propose d'entrer en matière sur ce point et ensuite de voter séparément les deux objets.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Wingo, PSN : demande à reporter ce point à la prochaine séance. Il s'agit d'une motion de renvoi afin de séparer ces deux objets et de les traiter à la prochaine séance.

La présidente passe au vote de la motion de renvoi : **par 11 voix positives, 21 voix négatives et 2 abstentions, la motion de renvoi est refusée.**

La présidente passe au vote sur la scission des deux postulats : **par 33 voix favorables et une abstention, le Conseil général décide de traiter les deux postulats de manière séparée.**

Mme C. Känel, présidente, FOR : suite au vote, je commence par le traitement de l'objet intitulé Position CM et décision CG sur le postulat le postulat UDC (T. Gutmann) « Places de parc St-Joux » (C. Frioud Auchlin).

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. B. Kraus, PVN : *« Le Parti des Vert·e·s se réjouit de ce postulat. Il ne demande pas plus de parkings à St-Joux, mais des solutions à un problème bien réel qui est la surcharge des places publiques dans ce secteur lors de manifestations. La phrase dans ce postulat "le but n'étant pas de créer de nouveaux parkings..." est exactement ce que l'UDC et le Parti des Vert·e·s souhaitent mettre en avant. Il faut chercher d'autres solutions que parquer les véhicules dans l'herbe et bétonner plus de surfaces. Différentes idées sont citées dans ce postulat et d'autre encore peuvent s'y ajouter. Ce postulat est nécessaire pour les différentes manifestations et évènements qui ont lieu sur ces terrains. Il pourrait aussi aider à réduire les coûts de la sécurité lors de manifestations. En attendant avec impatience les prochains grands évènements à St-Joux, le Parti des Vert·e·s soutient ce postulat de l'UDC. »*

Mme C. Brazier, PSN : relève, au nom du Parti socialiste neuvevillois, que cette phrase "le but n'étant pas de créer de nouveaux parkings..." est pertinente. Elle pense qu'il y a des solutions qui n'ont pas été envisagées telle que des bus navettes lorsqu'il y a une grande affluence pour ces grands évènements. Elle recommande d'accepter ce postulat.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote sur le postulat UDC (T. Gutmann) « Places de parc St-Joux » : **par 32 voix favorables et deux abstentions, le Conseil général approuve ce postulat.**

Mme C. Känel, présidente, FOR : passe désormais au traitement du point intitulé Position CM et décision CG sur le postulat FOR (C. Nicolet/A. Guillaume) « Amélioration du parcage à St-Joux » (C. Frioud Auchlin).

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Nicolet, FOR : remercie Mme la Maire pour les compléments d'information transmis ce soir. Il relève que l'essentiel est d'avoir une bonne dynamique afin de trouver des solutions. Sur le fond, le postulat déposé a été fait avec une idée de créer un catalogue d'idées à évaluer. Il relève que la proposition d'augmenter des places de parc de manière ponctuelle lors d'évènements n'est pas de bétonner la partie qui est en gazon mais plutôt d'autoriser le parcage sur cette surface lors de manifestations.

M. C. Louis, PVN : relève, au nom du Parti des Vert·e·s, avoir demander à séparer ces deux postulats car il estime que ces deux objets sont bien différents. Il soutient volontiers le postulat déposé par le Parti UDC. Par contre, il indique ne pas être en accord avec le postulat déposé par le Parti Forum qui vise surtout en engager plus de véhicule dans le cul-de-sac de St-Joux. Ensuite, il déclare : *« Sachant qu'il s'agit également d'une zone résidentielle où les gens doivent pouvoir vivre agréablement en dehors des aller-retours de colonnes de voitures et où le passage des services de secours doit être en tout temps garanti, il nous paraît irresponsable de vouloir attirer plus de circulation dans cette impasse. Pour nous, St-Joux est avant tout un espace de détente, de loisirs et de verdure destiné aux bien-être. Une zone où l'on peut se rendre facilement à vélo ou à pied depuis n'importe quel point de La Neuveville pour poser tranquillement son linge sans avoir l'impression de se retrouver collé à son voisin comme sur une plage de Rimini. C'est n'est pas sur cette zone que l'on doit mettre un accent touristique étant donné que les personnes qui y viennent consomment bien moins et donc sont moins bénéfiques à l'économie locale que s'ils sont attirés en vieille ville ou sur nos chemins de randonnées. Ce n'est pas notre souhait et nous préférons nous inspirer des réflexions plus modernes effectuées par nos voisins de Gléresse dans le cadre de la future réaffectation des espaces qui seront libérés des voies CFF ou encore celles qui ont actuellement lieu pour l'accès au sommet du Chasseral. Pour les voitures, St-Joux est surtout un cul-de-sac. Si ce conseil vous dérange car il provient d'un parti politique, je vous défi de trouver un bureau de gestion de la mobilité qui, en 2023, ira dans le sens des pistes évoquées par ce postulat. En ce qui concerne la piste de mettre en place une transmission d'informations en temps réel sur les différentes zones de parcage de notre commune et pas seulement à St-Joux, notre argumentation sera bien plus courte. Cela nous paraît utopique, pas beau, extrêmement coûteux, ingérable, en particulier lors de manifestations et surtout, La Neuveville n'est pas un centre commercial. »*

M. F. Gerz, sans parti : invite le Conseil municipal à étudier les réflexions pour arriver à un concept qui pose un cadre sur St-Joux et ses possibilités de parcage.

M. A. Guillaume, FOR : répond à M. C. Louis en indiquant qu'il ne comprend pas ses arguments car il ne souhaite pas créer d'embouteillage à St-Joux mais plutôt créer un effet contraire avec les propositions évoquées dans le postulat.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote sur le postulat FOR (C. Nicolet / A. Guillaume) « Amélioration du parcage à St-Joux » : **par 19 voix positives, 10 voix négatives et 5 abstentions, le Conseil général approuve ce postulat.**

17. Réponse à l'interpellation PLR (L. Longo) « Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? 2.0 » (A. Louis)

Réponse du Conseil municipal : « Le Parti libéral-radical demande des informations sur la situation concernant la stratégie énergétique de La Neuveville. Tout d'abord, il est important de préciser que, contrairement à ce qui est présenté dans l'interpellation, le Conseil municipal n'a pas décidé de renoncer à cette labélisation. Cette information est erronée. Il est cependant nécessaire de rappeler que c'est un processus qui va prendre du temps puisqu'un certain nombre d'objectifs nécessaires ne sont pas encore atteints. Les projets du Conseil municipal, notamment la réalisation d'un Plan Communal des Energies, vont dans ce sens. « Quel est le cadre de ce mandat au sujet de la politique énergétique de La Neuveville et de l'indemnisation ? » Le mandat attribué à M. Aurèle Louis ne concerne pas directement Cité de l'Energie. En effet, il porte sur les deux points suivants : 1) Le suivi du projet du Plan Communal des Energies (en cours de réalisation par Planair). Il est aujourd'hui nécessaire pour une commune ayant des ambitions dans le domaine de l'écologie et de l'efficacité énergétique d'avoir un état des lieux de sa consommation énergétique. Cela permet entre autres d'avoir un document à partir duquel orienter sa stratégie énergétique. Quelles mesures ont un effet maximal ? Quel bâtiment rénover en priorité ? Quelles sont les alternatives pour l'apport en énergie ? Ce document traite des questions de chauffage, de mobilité, de consommation électrique, de rénovation, etc.. Le travail de M. Aurèle Louis est de superviser ce projet, de s'assurer de l'obtention des éventuelles subventions et de servir d'intermédiaire entre Planair, les services communaux et le Conseil municipal. 2) Le développement du Plan de Stratégie Climatique. Pour donner suite à la motion déposée par le parti des Vert-e-s, le Conseil municipal doit réaliser un Plan de Stratégie Climatique. Celui-ci englobe pratiquement tous les secteurs de notre administration. M. Louis est chargé de livrer au Conseil municipal un état des lieux (basé en grande partie sur le Plan communal des énergies), des propositions de stratégies et d'objectifs à moyen et long terme ainsi qu'un "catalogue" de mesures pour y arriver. Le Conseil municipal sera ensuite chargé de prendre ses décisions et de valider un Plan de Stratégie Climatique qui sera présenté au Conseil général. La totalité du mandat attribué l'est à hauteur de CHF 4'800.- TTC. Le calcul est détaillé dans l'annexe. « Quelle est l'autorité politique législative compétente pour suivre le mandat de M. Louis ? » Etant donné qu'il s'agit d'un mandat du Conseil municipal, suivant les règles habituelles de l'octroi des projets, il n'y a pas d'autorité législative compétente. La seule autorité directement concernée est le Conseil municipal. « Pourquoi le Conseil municipal n'a pas souhaité confier ce mandat au service de l'équipement et à son responsable politique ? Ce service détient toutes les compétences pour mener à bien cette réflexion, et la thématique des énergies renouvelables est déjà dans les attributions de la commission de l'équipement. » La partie du mandat liée au Plan Communal des Energies ne demande pas de réflexion, il s'agit uniquement de suivre le projet pour qu'il soit mené à bien et d'agir en tant qu'intermédiaire entre les services, le Conseil municipal et Planair. Il s'agit d'un état des lieux. La réflexion politique aura lieu au Conseil municipal et probablement dans les commissions concernées. Elle ne concerne par ailleurs pas uniquement le département de l'équipement puisqu'elle touche aussi les bâtiments (département des finances) et la mobilité (département de la gestion du territoire). La partie Plan de Stratégie Climatique ne concerne pas que le département de l'équipement, il touche tous les départements. De par leur nature, il est important que ces projets soient menés par un politique et la seule personne ayant eu les disponibilités pour s'emparer de ceux-ci a été M. Aurèle Louis. Il est par ailleurs important de rappeler qu'un membre de l'Exécutif peut tout à fait, en accord avec ses collègues, être mandaté pour travailler sur un projet en dehors de son département. « Quels buts ont été fixés dans la réalisation de ce mandat ? » Les livrables suivants seront rendus au Conseil municipal : Le Plan Communal des Energies par Planair ; Le Plan de Stratégie Climatique par Aurèle Louis (après validation de celui-ci par le Conseil municipal). Ensuite, le Conseil municipal se prononcera concernant une stratégie à adopter. « Quel mandat externe compétent dans la gestion de projet et de stratégie énergétique sera donné pour définir une stratégie pertinente pour notre cité ? » En dehors du mandat actuel accordé à Planair pour la réalisation du Plan Communal des Energies, il est impossible de répondre à cette question pour le moment. Cela dépendra des conclusions, des réflexions et des décisions du Conseil

municipal. « Quand le Conseil municipal présentera-t-il sa feuille de route en matière d'énergie, de production et d'assainissement énergétique. » Lorsqu'il aura pris connaissance des résultats du mandat et qu'il aura pu se positionner sur une stratégie. »

M. L. Longo, PLR : demande l'ouverture de la discussion.

La présidente passe au vote de l'ouverture de la discussion : **par 30 voix favorables et 4 abstentions, la discussion est ouverte.**

M. L. Longo, PLR : « Le plus brièvement et le plus exhaustivement possible, je tiens tout d'abord à remercier M. Louis pour sa réponse approfondie. Cependant, deux points peuvent être relevés et trois aspects analysés : La première observation concerne la réalisation d'un projet de plan communal des Energies par un mandat externe, qui semble bien élaboré avec des compétences techniques et organisationnelles mises à disposition. Cela est rassurant. La deuxième observation concerne le Plan Climatique, qui semble bien moins solide. Il manque de ressources organisationnelles et opérationnelles, et fait défaut en termes de compétences techniques réelles. Cela met en évidence le fait que cette thématique n'est pas pleinement intégrée dans la politique de La Neuveville, et que nous avons du mal à aborder un domaine transversal au sein de notre Commune. S'auto-octroyer des mandats au sein de l'Exécutif ne permettra pas une avancée concrète, et cela est frustrant. En une semaine à 42 heures, il est difficile d'imaginer la réalisation d'un état des lieux, de propositions de stratégies et d'objectifs à moyen et long terme, ainsi que d'un "catalogue" de mesures pour y parvenir. Ce plan révèle clairement un défaut dans la gestion de projet. Un mandat politico-opérationnel morcelé ne mènera pas à une stratégie pragmatique pour notre cité. Soyons sérieux et investissons les moyens nécessaires pour atteindre nos ambitions. De plus, les mandats octroyés à l'interne par le Conseil municipal avaient déjà suscité des interrogations par le passé, et je ne comprends pas pourquoi nous répétons cette expérience aujourd'hui. On peut analyser plusieurs points : L'administration est submergée par la multitude de plans. Autrefois, les études étaient nombreuses, mais la tendance actuelle est aux plans. Plan de stationnement, plan climat, plan communal des énergies, plan vélo, plan seniors, plan de gestion des déchets, plan d'aménagement local, et ainsi de suite, sont tous en suspens (mention spéciale pour le Plan d'aménagement local que l'on attend depuis plus de 6 ans). Il est impératif de sérieusement envisager la priorisation de nos projets et ambitions afin de faire progresser notre politique locale. Bientôt, nous aurons besoin d'un plan d'organisation pour concrétiser les plans en attente. Dans le cadre du plan climat, la création d'une commission ad hoc non permanente serait bénéfique pour encadrer et crédibiliser ce mandat, sous réserve d'interrogations quant aux possibles biais politiques ou conflits d'intérêts entre le postulant et l'exécutant, Messieurs Louis. Les synergies entre le Conseil général et le Conseil municipal doivent consolider une politique locale de qualité, et dans ce contexte, une commission non permanente composée de membres des différentes commissions est tout à fait adaptée et offre davantage de transparence politique. N'oublions pas que même dans une petite commune, la dimension politique doit coexister avec l'administration opérationnelle et pas la suppléer. En conclusion, il est louable d'avoir des ambitions dans notre politique communale, mais il est essentiel de mettre en œuvre les moyens nécessaires et de ne pas opter pour des solutions de facilité pour relever les défis auxquels notre Commune est confrontée. La gestion de projet n'est pas une discipline approximative et requiert des compétences particulières, surtout compte tenu de la nature des thématiques abordées. En réponse complète du Conseil municipal, deux interrogations persistent : Est-ce que les chefs de projets au sein de notre administration sont en mesure de réaliser des mandats qui transcendent les départements ? Où se situe la limite en matière de conflit d'intérêts au sein du Conseil municipal pour ce type de mandat ? Un document détermine-t-il un cadre spécifique, ou cela dépend-il du bon vouloir et de la disponibilité des membres de l'Exécutif ? »

M. A. Louis, conseiller municipal : répond que son travail dans ce mandat est de superviser ce projet avec les différents acteurs professionnels dans leurs domaines. Pour ce qui concerne la compétence du Conseil municipal d'attribuer des mandats à ses membres, il relève que cela a déjà été fait par le passé et que cela n'a pas créé de problème. Pour répondre à la question des conflits d'intérêts, il rappelle que les décisions sont prises par le Conseil municipal de manière collégiale et pas par lui seul.

M. F. Gerz, sans parti : partage en partie les remarques de M. Longo. Il relève que la communication sur ce mandat n'est pas très claire. Il se pose beaucoup de questions à ce sujet. Il souhaite qu'un cadre soit posé pour ce mandat.

M. M. Cochet, PLR : « En comparaisons de ce qui se fait dans le secteur privé, je suis surpris si j'ai bien compris qu'il n'y ait pas de règlement actuellement en vigueur en termes d'attribution de mandat à l'interne de la Commune, de conflit d'intérêt voire de népotisme. Si les informations de certaines mémoires vivantes de La Neuveville sont correctes, le Parti Forum est d'ailleurs né suite à des divergences d'opinions à ce sujet. Il s'agit d'un sujet sensible qui peut vite se transformer en bombe à retardement. Il me semble donc important de clarifier les choses en réglementant ce sujet afin de savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. »

M. L. Longo, PLR : souhaite développer l'idée de la constitution d'une commission non permanente ad hoc. Il aimerait à l'avenir que le Conseil municipal travaille davantage avec son législatif, notamment sur ce type de thématique. Il demande à ce qu'il soit créé des groupes de travail et des commissions non permanentes pour que le législatif puisse prendre part à cette politique publique pour atténuer cet affront Exécutif/Législatif.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : souligne que M. A. Louis n'a pas reçu un blanc-seing de la part du Conseil municipal. Elle rappelle que l'Exécutif possède par ses membres des compétences et expériences variées. Depuis bientôt trois ans à la tête de la Mairie, elle assure qu'au Conseil municipal les échanges sont fournis, toujours dans le respect et il est dans l'intention de ne pas aller au-delà du cadre de son mandat. Sur un projet tel que celui-ci, avec des nombreux échanges inter départements, il est nécessaire d'avoir un chef de projet. Elle relève que lors de la prise de décision de l'attribution de ce mandat à M. Louis, les services de la gestion du territoire et du service de l'équipement étaient en sous-effectif. Il n'y avait donc pas à ce moment-là les ressources nécessaires pour prendre en charge ce projet. Le Conseil municipal a estimé que M. Louis avait les compétences et l'intérêt pour prendre ce dossier en charge. Elle remercie les membres du Conseil général pour la confiance témoignée au Conseil municipal.

Mme J. Moeckli, PSN : est choquée par la remise en question des compétences de M. Louis.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

18. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 72'855.50 TTC au crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia à la route du Château 15 : décision (K. Michel)

Message du Conseil municipal : « Le Conseil général, dans sa séance du 23 juin 2022, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 110'000.- TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia à la route du Château 15. Des complications ont été rencontrées lors des travaux de déplacement des infrastructures électriques. Nous souhaitons porter à votre attention les défis inattendus auxquels nous avons été confrontés lors des travaux de déplacement de l'armoire électrique, entraînant des coûts supplémentaires au projet initial. Dalle sous le macadam : Premièrement, la présence d'une dalle sous le macadam, non répertoriée dans les plans initiaux, a entravé le creusage nécessaire pour la création de la Gatic et des tubes, occasionnant une perte de temps significative, car elle a nécessité des méthodes de creusage spécifiques. Plans cadastraux obsolètes : De plus, des plans cadastraux obsolètes ont révélé des câbles supplémentaires dans l'ancienne chambre au milieu de la route, nécessitant des ajustements imprévus aux plans et aux travaux. Couche de béton supplémentaire : La découverte d'une couche de béton supplémentaire, lors de la recherche du câble MT, a complexifié la tâche, demandant une approche minutieuse pour éviter tout dommage aux câbles pendant l'accès. Chambre Swisscom mal référencée : La présence d'une chambre Swisscom mal référencée au cadastre a également exigé une modification substantielle de l'emplacement initial, impliquant des ajustements aux servitudes en raison d'une ouverture plus grande de la route. Boîtier d'alarme d'eau : Par ailleurs, l'existence non anticipée d'un boîtier d'alarme d'eau dans l'ancienne armoire impose son transfert vers la nouvelle, engendrant des coûts et des tâches supplémentaires. Travaux de nuit pour la fibre optique : Enfin, des travaux de nuit nécessaires pour la fibre optique, non inclus dans l'offre initiale, ont généré des coûts supplémentaires. Ces imprévus ont rendu le processus plus complexe et coûteux que prévu. Les travaux ne peuvent toutefois pas être abandonnés. Il faut les mener à bien, malgré les mauvaises surprises.

Tableau des coûts :

	Budget 2022	Budget 2023	Différence
Génie civil	69'165.40	108'183.00	39'017.60

Génie électrique	16'315.55	16'315.55	0
Direction des travaux	5'878.30	5'878.30	0
Administrations diverses	1'327.20	1'327.20	0
Service des eaux	0	5'520.00	5'520.00
Multimédia	0	9'826.40	9'826.40
Cabine de distribution	0	13'282.70	13'282.70
Total brut	92'686.45	160'333.15	67'646.70
TVA 7,7%	7'136.90	12'345.65	5'208.80
Divers et imprévus	10'000.00	10'000.00	0
TOTAL TTC	109'823.35	182'678.80	72'855.50

Compétence et procédure : Le dépassement du crédit de base de CHF 110'000.- représente CHF 72'855.50, si bien que la compétence d'approuver un crédit supplémentaire revient au Conseil général, en ce sens qu'il dépasse les compétences financières de l'Exécutif communal. Conformément à l'article 19, alinéa 4, du règlement du Conseil général, lorsque des raisons impératives l'exigent, la présidente, au nom du bureau du Conseil général, peut proposer l'adjonction d'un point à l'ordre du jour. Le Conseil général doit approuver cette adjonction. Ainsi, s'agissant de circonstances impératives, Mme C. Känel, présidente, proposera en début de séance d'ajouter ce point à l'ordre du jour. En cas d'acceptation, celui-ci sera ajouté au point 18. Les 4 derniers points seraient alors décalés d'un cran. Le Conseil municipal prie le Conseil général d'accepter l'ajout de cet objet et de l'approuver, permettant ainsi de terminer les travaux en cours. »

M. K. Michel, conseiller municipal : « Je reprends la parole aujourd'hui pour solliciter votre attention concernant l'obtention d'un crédit supplémentaire. Comme vous vous en souviendrez, lors de la séance du 23 juin 2022, un crédit d'engagement de CHF 110'000.- avait été accordé par cette assemblée pour le déplacement des infrastructures de basse et moyenne tension et du réseau multimédia de la route du Château 15. Cependant, divers imprévus ont conduit à un surcoût substantiel, principalement dû à des éléments tels que le manque de connaissance préalable de la sous-structure de la chaussée de la route cantonale. Le canton lui-même n'avait pas d'information sur ce tronçon de route sans compter des plans cadastraux obsolètes. La réfection d'une chaussée, comme vous le savez sans doute, implique malheureusement des travaux coûteux. Le dépassement de crédit s'élève à un montant de CHF 72'855.55 TTC. Il est évident que ces dépenses imprévues ont été nécessaires pour mener à bien ce projet d'infrastructure. Je vous remercie et je demande l'entrée en matière. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Louis, PVN : relève que cette fermeture de route a causé quelques discussions et problèmes à la Course des pavés, il y a quelques semaines. Il remercie la police administrative qui a accepté de prendre à sa charge les frais pour les deux personnes engagées pour gérer la circulation. Au nom du Parti des Vert·e·s, il recommande d'approuver ce crédit complémentaire.

M. F. Teutsch, PLR : « Compte tenu de la situation, nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter ce crédit. »

M. T. Gutmann, UDC : s'étonne toujours que pour des routes construites au 20e siècle, les plans soient introuvables. Il demande où sont ces plans et souhaite savoir quel est l'ingénieur qui a construit ces routes. Au vu de la situation, il pense qu'il faut accepter ce crédit.

M. M. Cochet, PLR : « La dépense est peu discutable et, pour le bien de tous, les travaux doivent avancer le plus rapidement possible. Je m'inquiète toutefois de la situation actuelle et me permets de relever la dangerosité générée par le trafic de la route cantonale intégralement contournée sur la route passant au nord de l'école, endroit déjà problématique en termes de sécurité en temps normal. Le nombre de véhicules, la vitesse à laquelle roulent certains automobilistes fâchés de devoir faire un détour et le manque de discipline dont certains font preuve m'inquiète. J'implore donc notre Commune de prendre aussi vite que possible des mesures supplémentaires pour garantir la sécurité des piétons et des élèves jusqu'à la fin des travaux. »

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit complémentaire au crédit d'engagement.**

19. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2024

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande aux partis de donner leurs propositions pour la composition du bureau du Conseil général pour l'année 2024 et propose de voter les propositions en bloc.

Sans opposition, le Conseil général décide d'appliquer ce processus.

M. C. Louis, PVN : le Parti les Vert-e-s propose la candidature de M. Richard Mamie au poste de président.

M. T. Gutmann, UDC : propose sa propre candidature au poste de vice-président.

M. L. Longo, PLR : le Parti libéral-radical propose M. Fabian Teutsch comme 1^{er} scrutateur.

Mme C. Brazier, PSN : le Parti socialiste neuveillois propose Mme Celeste Wingo comme 2^e scrutatrice.

Par acclamation, le Conseil général approuve la composition suivante du Conseil général pour 2024 :

Présidence : M. Richard Mamie, PVN

Vice-présidence : M. Tony Gutmann, UDC

1^{er} scrutateur : M. Fabian Teutsch, PLR

2^e scrutatrice : Mme Celeste Wingo, PSN

20. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture de l'intervention déposée ce soir, dont le titre figure ci-après. Elle fait partie intégrante du procès-verbal.

- Interpellation PVN (C. Voisard) « Notre réseau électrique local est-il prêt pour la transition énergétique ? »

Développement :

- Interpellation PVN (C. Voisard) « Notre réseau électrique local est-il prêt pour la transition énergétique ? »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

21. Questions simples et traitement

M. T. Gutmann, UDC : « *La nouvelle station de pompage de Brunnmühle a été inaugurée cet été. Où en est le Syndicat TLN avec l'alimentation d'eau potable de la source Brunnmühle pour la Commune de La Neuveville ?* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : passe la parole à M. L. Longo, qui est le plus à même de donner cette réponse.

M. L. Longo, PLR : informe que depuis le mois de juillet dernier, la conduite de liaison dans le Tunnel de Ligerz a pu être terminée et est fonctionnelle depuis début octobre. Les alarmes en lien avec le réseau de La Neuveville ont posé problème, notamment celles de débit et de pompe qu'il faut adapter. Le réseau d'eau va fonctionner de manière complètement inversée, ce qui pose des problèmes au niveau des alarmes, de la puissance de pompage et du remplissage des réservoirs. Il confirme qu'avant la fin de l'année, les premiers tests de remplissage des réservoirs de La Neuveville pourront être effectués.

M. L. Burkhalter, PLR : « *Qu'en est-il du projet "stand de tir" renvoyé pour cause de budget manquant il y a un an déjà ?* »

M. K. Michel, conseiller municipal : « *Un crédit d'engagement de CHF 960'000.- a été prévu, il y a une année, pour une nouvelle station transformatrice MT/BT, pour le remplacement de la station actuelle qui se trouve dans l'ancien stand de tir. Dans cette optique, le stand devait aussi être démoli, mais il s'avère que le bâtiment se trouve très proche des limites parcellaires. Une destruction sans projet préalable pouvant intégrer les fondations ferait perdre de la surface construisible sur cette parcelle. De plus nous avons demandé une expertise auprès de l'ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort) pour connaître l'état de nos installations. La conclusion de l'ESTI est que nos installations sont conformes et qu'il n'y avait pas d'obligation de faire une nouvelle station. Ce qui implique que le bâtiment de l'ancien stand va continuer à accueillir nos transformatrices encore pour quelques années et qu'il n'a pas lieu de le remplacer par des places de parc.* »

22. Communications

Mme C. Känel, présidente, FOR : transmet les dates des séances du Conseil général pour l'année 2024 qui se tiendront les mercredis 20 mars, 12 juin, 2 octobre et 4 décembre 2024. Elle remercie les conseillers généraux d'adresser leurs interventions effectuées durant la séance à la Chancellerie municipale afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle rappelle également aux membres du Conseil général de s'approcher de M. D. Honsberger, administrateur des finances, pour toucher leurs jetons de présence. Puis, elle déclare : « *J'aimerais clôturer avec une touche personnelle. C'est avec un plaisir réel que j'ai dirigé ces séances en 2023. J'ai appris à connaître de plus près les rouages bien huilés du Conseil général mais aussi, et surtout, à vous connaître toutes et tous de mieux en mieux. Et comme le dit la formule "Connaître, c'est aussi aimer."* »

La séance est levée à 21h15.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente L'adjointe au chancelier

C. Känel

S. Wahlen



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		04 DEC. 2023					
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AMS	CAJ	PH	CM	OC			

Conseil général du 7 décembre 2023

Interpellation

Notre réseau électrique local est-il prêt pour la transition énergétique ?

Résumé

Le développement de la production photovoltaïque décentralisée et l'utilisation accrue de véhicules électriques et de pompes à chaleur représentent un défi pour les réseaux électriques. Qu'en est-il à La Neuveville ? Le réseau local est-il suffisamment solide pour supporter les charges supplémentaires induites par la transition énergétique en cours ?

Développement

La Neuveville n'échappe pas à la réjouissante transition énergétique marquée par le développement des installations photovoltaïques dont les surplus doivent être acheminés à partir des différents quartiers et dans l'autre sens par la multiplication des bornes de recharges privées et publiques pour les véhicules électriques ainsi que par le remplacement des chauffages à énergies fossiles par des pompes à chaleur. Ce développement est appelé à s'accélérer encore. Les Vert-e-s demandent au Conseil municipal :

1. Le réseau local est-il actuellement à même de supporter les pics de puissance, dans les deux sens, en fonction du développement des technologies précitées, et le sera-t-il à court ou moyen terme ?
2. Si tel n'est pas, ou pas totalement le cas, quelles pistes envisage-t-il pour optimiser et renforcer le réseau local ?
3. Si des investissements importants s'avèrent nécessaires, existe-t-il une estimation des montants et du calendrier de réalisation ?

Pour les Vert-e-s La Neuveville

Clovis Voisard